



**Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**CONSULTATION ÉCRITE DU
COMITÉ RÉGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
24 AU 31 JANVIER 2025**



Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

FEDER-FSE+ 2021-2027

Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets		
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente						
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3						
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises						
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME						
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers	4 013 786,96 €	956 342,10 €	23,83 %	7		
		1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises						
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics			TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture						
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)						
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen	2 488 290,84 €	1 492 974,51 €	60,00%	1		
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage						
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité						
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	10 036 682,76 €	3 604 000,00 €	35,91%	11		
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs						
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	1 855 468,88 €	898 738,80 €	48,44%	2		
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage						
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables						
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité						
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité						
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale						
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	173 751,27 €	62 909,88 €	36,21%	1		
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)	1 355 733,87 €	813 440,32 €	60,00%	2		
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification						

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines				
				TA3	Infrastructures vertes en ville	2 122 780,70 €	766 874,59 €	36,13%	1
				TA4	Renouvellement urbain				
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales				
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural				
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	2 434 348,41 €	682 111,22 €	28,02%	2
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques	784 828,63 €	265 717,80 €	33,86%	1
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons	994 801,75 €	596 881,05 €	60,00%	1
						Total	26 260 474,07 €	10 139 990,27 €	29

Programmation initiale : avis favorable

• Priorité 1 : synthèse	p7
▪ CJH	p9
▪ Tôlerie Jannin Carnet	p11
▪ SAS Dufraigne	p15
▪ Val de Vennes Bois	p17
▪ Ultralu SAS	p21
▪ Marotte Pascal SAS	p25
▪ SOCAP	p29
• Priorité 2 : synthèse	p33
▪ Département du Doubs	p35
• Priorité 3 : synthèse	p39
▪ NEOLIA	p41
▪ NEOLIA	p45
▪ NEOLIA	p49
▪ HABELLIS	p53
▪ NEOLIA	p57
▪ NEOLIA	p61
▪ NEOLIA	p65
▪ NEOLIA	p69
▪ NEOLIA	p73
▪ NEOLIA	p77
▪ HABELLIS	p81
▪ Commune de Pirey	p85
▪ VERMOT	p89
• Priorité 5 : synthèse	p93
▪ Mairie d'Auxerre	P95
▪ Ass résidence St Loup	P97
▪ Commune de Villers Les Pots	P99
• Priorité 6 : synthèse	p103
▪ Les Clochettes du Risoux	p105
▪ CEN Rhône-Alpes	p107

Programmation initiale : avis défavorable

• Synthèse	p111
○ Priorité 1 :	
▪ SOPIL	p113
▪ SAS P.S.M.	p115
▪ Scierie du Tezin	p117
○ Priorité 3 :	
▪ SPL Territoire 25	p119

Pour Avis : modification

• Synthèse	p121
○ Priorité 1 :	
▪ Ets Français du Sang	p123
▪ SARL Triobois	p127

Pour Information :

• Synthèse	p129
○ Priorité 1 :	
▪ Université de Bourgogne	p131
▪ DAVI	p135
▪ Université de Bourgogne	p137
▪ SAS Vinesime	p139
▪ CEDD	p141
▪ Ins Nat Ens Sup Agri Ali et Env	p143
▪ Université de Besançon	p145
▪ ENSMM	p147
▪ GHT Centre FC – CHR Besançon	p149
▪ Université de Franche-Comté	p151
▪ SOMECA	p155
○ Priorité 2 :	
▪ Département de la Nièvre	p157

Consultation écrite du 24 au 31 janvier 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
1	1.3	1	BFC000262	Construction d'un bâtiment en zone industrielle pour développer l'activité de Câbles-Jeunehomme SAS.	CJH	708 000,00 €	132 807,00 €	18,76 %		98 333,33 €		16 658,00 €		460 201,67 €	SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	
1	1.3	1	BFC000440	PLIEUSE AUTOMATISEE	TOLERIE JANNIN CARNET	575 130,00 €	186 514,00 €	32,43 %		14 787,41 €				373 828,59 €	SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	
1	1.3	1	BFC000472	Investissement dans une nouvelle machine de découpe de pierre à commande numérique	SAS DUFRAIGNE	269 300,00 €	89 868,00 €	33,37 %		4 386,40 €				175 045,60 €	SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	
1	1.3	1	BFC000820	Construction d'un bâtiment abritant une nouvelle unité de production innovante	VAL DIE VENNES BOIS EN ABREGE "VVB"	666 140,46 €	128 228,10 €	19,25 %				5 000,00 €		532 912,36 €	Non Renseigne	
1	1.3	1	BFC001587	Investissement de matériels de production neufs innovants	ULTRALU SAS	514 000,00 €	102 800,00 €	20,00 %						411 200,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	
1	1.3	1	BFC001602	Investissement machines spécifiques et uniques nouvelle génération - développement de marché et croissance de MAROTTE	MAROTTE PASCAL SAS	882 000,00 €	176 400,00 €	20,00 %						705 600,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	
1	1.3	1	BFC002547	Projet d'accroissement et de modernisation des capacités de production de SOCAP	SERVICE OUTILS COUPANTS AFFUTAGE PREAU	399 216,50 €	139 725,00 €	35,00 %						259 491,50 €	SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	
Sous-total			7			4 013 786,96 €	956 342,10 €		- €	117 507,14 €		- €	21 658,00 €	- €	2 918 279,72 €	
Nombre de projets présentés :			7			TOTAL	4 013 786,96 €	956 342,10 €		- €	117 507,14 €		- €	21 658,00 €	- €	2 918 279,72 €

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000262 - Construction d'un bâtiment en zone industrielle pour développer l'activité de Câbles-Jeunehomme SAS.
Porteur de projet	87893237500024 CJH
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 17/06/2021 au 31/03/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/06/2021 au 30/11/2025
Coût total éligible	708 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	132 807,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

La SCI CJH (CÂBLES JEUNEHOMME), pour le compte de la SAS CÂBLES JEUNEHOMME a déposé une lettre d'intention pour bénéficier d'une aide FEDER le 17 juin 2021 suivie d'un dépôt officiel de demande d'aide européenne le 23 juin 2022, pour la construction d'un bâtiment d'exploitation à Fragnes-La-Loyère sur la zone de Saôneor, en Saône-et-Loire.

Le coût total éligible du projet s'élève à 708 000 €. Ces nouveaux locaux dont la réception est prévue en 2025, permettront à cette PME de poursuivre son développement sur ses marchés autour de fabrication de gaine et le montage de commande mécanique par câble ou fil acier. L'aide FEDER est d'un montant de 132 807 €.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La SCI CJH (CÂBLES JEUNEHOMME), sollicite une subvention européenne pour soutenir le projet de construction d'un bâtiment immobilier industriel pour le compte de la société d'exploitation SAS CÂBLES JEUNEHOMME (actuellement installée à Chagny (71)), sur le site Saôneor, rue de l'Argentique sur la commune de Fragnes-La-Loyère. Cette opération s'inscrit au titre de l'objectif spécifique 1.3 qui vise dans sa fiche action validée le 03/10/2022 le soutien des investissements stratégiques des PME.

Le porteur de projet a présenté dans son dossier de demande d'aide une note présentant une stratégie globale en lien avec son investissement immobilier et impliquant un cap de développement. Le nouveau bâtiment lui permettra d'installer de nouvelles machines de production performantes et de développer ainsi un nouveau produit à forte valeur ajoutée pour cette petite entreprise (entre autres la fabrication de gaines push-pull). Les gains de productivité sont ciblés sur le renouvellement du parc machines existant et l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs dans des locaux neufs et de meilleure qualité.

Il a également justifié la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein du projet. Les locaux actuels de la SAS CJH sont vétustes et très énergivores. Le nouveau bâtiment sera conforme aux normes en matière de réglementation thermique en vigueur. Le contrat signé avec le Cabinet AGORA concepteur et réalisateur détaillera les moyens mis en œuvre.

L'opération s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté de notification SA.111668 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 35 % pour une entreprise telle que la SCI CJH ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 18,76 % (132 807 €), celles du Grand Chalon à 2,35 % (16 658,82 €) et de la Région à 13,89 % (98 333,33 €). Compte-tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 132 807 €, représentant un taux de 18,76 % d'une assiette s'élevant à 708 000 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			AUTRES PUBLICS	REGION	UNION EUROPEENNE		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Communauté d'agglomérations	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E	
Engagement			18/09/2024	29/10/2020			
Montant	460 201,67 €	247 798,33 €	16 658,00 €	98 333,33 €	132 807,00 €		
Taux	65,00 %	35,00 %	2,35 %	13,89 %	18,76 %		
Coût éligible	708 000,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Construction d'un bâtiment industriel		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	708 000,00 €
Total dépenses			708 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	2,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	460 201,67

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000440 - PLIEUSE AUTOMATISEE
Porteur de projet	37991987100036 TOLERIE JANNIN CARNET
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 22/07/2022 au 31/12/2023
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/07/2022 au 31/03/2023
Coût total éligible	575 130,00 € HT
Montant de l'aide UE	186 514,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

La Tôlerie Jannin Carnet (TJC) est une entreprise familiale depuis 1973 et se situe au cœur de la Bourgogne dans la commune de Fragnes (71530). Le projet relatif à l'achat d'une plieuse automatisée, pour lequel la société sollicite une aide européenne, consiste à poursuivre sa stratégie orientée vers l'entreprise du futur. En effet, l'entreprise éprouve le besoin de franchir un cap de développement afin de conquérir de nouveaux marchés internes et internationaux. L'équipement subventionné par le FEDER apportera des innovations qui l'aideront dans ce process de croissance.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Présentation de l'entreprise :

La Tôlerie Jannin Carnet est une PME spécialisée dans le domaine de la tôlerie fine de précision depuis 1973. En effet, elle fabrique des pièces allant de 0,5 à 20 mm pour les épaisseurs en aciers courants et jusqu'à 6 mm pour le cuivre, 12 mm pour l'inox et 8 mm pour l'aluminium.

Elle se situe à Fragnes-La-Loyères en Bourgogne et incarne les valeurs d'une entreprise familiale, jusqu'à un récent changement d'actionnariat ayant eu lieu en mars 2024. La société dispose d'une clientèle basée en France et en Europe, dans différents domaines d'activité, tels que l'énergie, la défense, la billetterie, l'hydraulique, le ferroviaire, l'agriculture, la manutention, le médical, l'informatique, l'électronique, l'électrique et l'environnement. Son effectif consolidé est composé de 46 personnes et son chiffre d'affaires atteint environ 7 300 k € en 2023.

L'entreprise possède un ensemble d'outils de production moderne et de qualité, tels que la découpe, l'emboutissage, le pliage, le sertissage, la soudure et le contrôle. Elle utilise des logiciels de CAO – CFAO, un système de simulation 3D et un système de GPAO. L'entreprise est d'ailleurs certifiés pour ses systèmes :

- Amélioration continue : ISO 9001 : 15
- Qualité complète pour le soudage par fusion des matériaux métalliques : EN ISO 3834-2 : 2005
- Qualité pour le soudage CL1 : Véhicules ferroviaires et pièces de véhicules avec soudures de classe supérieure (ce niveau couvre la fabrication de l'ensemble du véhicule) : EN 15085 2 CL1
- De standards d'assurance de la qualité pour l'acquisition de matériel de défense (terre/mer/air) : AQAP 2120 Ed.D

La Tôlerie Jannin Carnet a veillé au développement de son capital humain et matériel, ce qui lui a permis de traverser la crise sanitaire liée à la Covid. En conséquence, elle a pu investir dans l'acquisition d'une nouvelle entreprise de peinture poudre (CPDM) et installer une cellule de soudure robotisée en 2021.

Les 4 axes stratégiques de l'entreprise sont les suivants :

1. Poursuivre le développement du CA et maintenir la rentabilité de l'entreprise :
2. Développer l'excellence industrielle dans une logique industrie du futur
3. Renforcer nos Ressources Humaines, développer notre organisation :
4. Développer notre capacité d'étude et la valeur ajoutée de nos produits

Projet :

Le porteur souhaite faire l'acquisition d'une plieuse automatisée. La concrétisation de ce projet lui permettra l'atteinte des objectifs suivants:

- Poursuivre le développement du CA et maintenir la rentabilité de l'entreprise
- Développer l'excellence industrielle dans une logique industrie du futur
- Renforcer ses Ressources Humaines, développer son organisation
- Développer sa capacité d'étude et la valeur ajoutée de ses produits

Ainsi cette plieuse automatisée est une solution idéale pour la production de volume de pièces variables, avec des montages d'outils complexes, et avec la caractéristique permettant d'interrompre une série en cours pour réaliser un travail urgent.

Cet équipement permettra de répondre beaucoup plus rapidement aux besoins du marché, en proposant des tailles de lot réduits à ses clients, avec un cycle de fabrication nettement plus court. L'acquisition de ce matériel est essentielle pour permettre à l'entreprise de franchir un cap de développement

Le porteur sollicite une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au sein de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME. Elle s'inscrit également dans le cadre du Régime cadre exempté de notification n°SA.111668 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2024-2026. Le taux d'intervention publique maximum prévu est de 35 % pour une petite entreprise. Celui-ci est bien respecté, puisque l'intervention du FEDER s'élève à 32,43 %, soit 186 514 € pour une assiette de 575 130 € HT. Le porteur bénéficie également d'une avance remboursable de 50 k € de la Région dont l'équivalent- subvention brute est de 14787,41, soit 2,57 % de l'assiette éligible.

En conclusion, compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 186 514 €, représentant un taux de 32,43 % d'une assiette éligible s'élevant à 575 130 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS
		UNION EUROPEENNE
		Fonds européen de développement régional
Engagement		Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Montant	373 828,59 €	201 301,41 €
Taux	65,00 %	35,00 %
Coût éligible	575 130,00 €	

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Plieuse automatisée	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	575 130,00 €
Total dépenses		575 130,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	373 828,59
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000472 - Investissement dans une nouvelle machine de découpe de pierre à commande numérique
Porteur de projet	32716668200036 SAS DUFRAIGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 15/11/2022 au 30/04/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/11/2022 au 30/12/2023
Coût total éligible	269 300,00 € HT
Montant de l'aide UE	89 868,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Pour accroître sa capacité de production et améliorer les conditions travail, la SAS DUFRAIGNE, spécialisée dans la taille de pierre, la rénovation de bâtiments historiques et le gros œuvre, a décidé d'acquérir un centre de débitage et de profilage 5 axes. Ce nouvel équipement apportera une grande flexibilité et des capacités d'usinage amplifiées. Les conditions de travail seront améliorées.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La SAS DUFRAIGNE est une entreprise familiale créée en 1937. Elle intervient dans la construction de bâtiments industriels neufs (gros œuvre) et dans la rénovation de monuments historiques. Installée à Autun en Saône-et-Loire, elle compte 34 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 7,5 M d'€. Cette SAS, détenue par la holding FOILING INVEST, est dirigée depuis 2020 par M. Charles-Henri DUFRAIGNE.

La SAS DUFRAIGNE souhaite conserver son positionnement efficace sur ses deux activités, la découpe de pierres et le gros œuvre, en accentuant à l'avenir son avantage concurrentiel sur la découpe de pierre. Elle vise aussi à réaliser de la découpe de pierre pour ses concurrents directs en rénovation de monuments historiques qui travaillent pour l'essentiel avec des méthodes industrielles. C'est pourquoi la société souhaite acquérir un nouveau centre de débitage et de profilage 5 axes à commande numérique qui permettra de réaliser des ouvrages beaucoup plus techniques et plus massifs. Les conditions de travail des sculpteurs seront améliorées, la création d'un emploi est envisagée à l'issue du projet.

Cette opération s'inscrit au titre de l'OS 1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME. Elle respecte le cadre réglementaire du régime cadre exempté de notification n°SA.111668 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2024/2026. Il fixe un taux d'intervention publique maximum est de 35 % ;

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 89 868,- €, représentant un taux de 33,37 % d'une assiette s'élevant à 269 300 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS					
Engagement			Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E		
			09/05/2023				
Montant	175 045,60 €	94 254,40 €	4 386,40 €	89 868,00 €			
Taux	65,00 %	35,00 %	1,63 %	33,37 %			
Coût éligible	269 300,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Acquisition machine et outillage		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	269 300,00 €
		Total dépenses	269 300,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	175 045,60
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000820 - Construction d'un bâtiment abritant une nouvelle unité de production innovante
Porteur de projet	84404364600018 VAL DE VENNES BOIS EN ABREGE "VVB"
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 01/02/2023 au 31/12/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/02/2023 au 31/12/2023
Coût total éligible	666 140,46 € HT
Montant de l'aide UE	128 228,10 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

La filière bois représente une opportunité majeure en France. Les nouveaux produits à base de bois, produits innovants ou existants, pouvant être susceptibles d'apporter une diversification, un nouveau développement et engendrer une croissance économique, constituent une part importante des potentialités de créations de valeurs et d'emplois. Le marché de la seconde transformation du bois favorise cette dynamique de croissance en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiées et à l'émergence de nouveaux usages. Val de Vennes Bois veut alors porter cette vague d'opportunités grâce à la construction d'un nouveau site de production dédié qui abritera une nouvelle unité de fabrication de bois vieillis, intégrant un process innovant pour exposer sur le marché des produits à plus forte valeur ajoutée. Une véritable stratégie de développement qui permet de jouer un rôle de levier à travers l'évolution de l'activité d'étuvage mais aussi l'enrichissement d'un savoir-faire maîtrisé et l'accroissement de la capacité de production.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'entreprise Val de Vennes Vois a été créée en 2018 par Frédéric GIRARDET et Mr JAVEL. Elle s'est très vite développée autour du négoce de bois et particulièrement la vente de produits fabriqués à partir de bois modifiés thermiquement par la vapeur, ce procédé s'appelle l'étuvage.

L'essence de bois utilisé est essentiellement le mélèze en provenance d'Autriche. Le mélèze français n'est en effet pas adapté au process d'étuvage compte tenu de son taux important de résine.

Dès 2021, les fondateurs ont souhaité intégrer le process d'étuvage en interne en concevant leur propre étude pour aller vers un outil de travail moins énergivore, plus efficace et présentant une meilleure performance industrielle.

Le premier prototype a ainsi été développé et 2 autres sont en construction. Ce projet a été soutenu par BPI.

Aujourd'hui, la stratégie de l'entreprise repose sur plusieurs éléments qui ont tout pour but de :

- Développer l'activité sur des produits à plus forte valeur ajoutée. Les nouvelles étuvées permettent d'intégrer la production de bois vieillis, et leur taille très spécifique (12m) ainsi que le procédé d'ouverture par le haut permet d'intégrer des produits de niche (charpentes). Le bois d'une habitation entière peut être étuvé dans le même lot, ce qui permet une homogénéité inédite dans le process, et conforme aux attentes du marché
- Être autonome sur la production des bois vieillis
- Devenir un acteur reconnu de la filière

• Innover pour proposer un process plus respectueux de l'environnement mais également plus performant industriellement : les étuves sont de plus grande capacité, pour la même consommation énergétique et le même process de montée en température, elles permettent une production supérieure de ce qui est présent sur le marché.

aussi, l'entreprise a entamé une démarche qualité en lien avec l'institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction et de l'Ameublement) pour normer les bois vieillis et leur donner une certification.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement et de construction immobilière, en complément de son dossier (présenté au CRP d'octobre) concernant l'investissement matériel et pour lequel elle a obtenu un avis favorable. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 20,00% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 19,25%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 128 228,10 €, représentant un taux de 19,25% d'une assiette s'élevant à 666 140,46€ HT. 5 000,00€, représentant 0,75% du montant du projet) étant financés par la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs. Le taux maximal d'aides publiques s'élève à 133 228,10€, soit 20% en cumulé.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			AUTRES PUBLICS	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Communauté de communes	Fonds européen de développement régional	E		
Engagement							
Montant	532 912,36 €	133 228,10 €	5 000,00 €	128 228,10 €			
Taux	80,00 %	20,00 %	0,75 %	19,25 %			
Coût éligible	666 140,46 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Batiment - Jurasciages	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	28 421,29 €
Batiment - Kirnbauer	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	25 069,86 €
Charpente Bardage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	155 236,55 €
Couverture	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	113 690,42 €
Électricité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	44 141,50 €
Maçonnerie Batiment	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	84 615,88 €
Maçonnerie Zone Chaufferie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	86 187,00 €
Showroom	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	128 777,96 €
Total dépenses		666 140,46 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	2,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	532 912,36
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001587 - Investissement de matériels de production neufs innovants d'un montant de 647 659 euros
Porteur de projet	34800206400015 ULTRALU SAS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 03/03/2022 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/03/2022 au 31/12/2024
Coût total éligible	514 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	102 800,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet d'investissement matériel porte sur une modernisation essentielle de l'outil de production de la société ULTRALU siége à Giromagny (90) afin de la doter d'équipements, à la pointe de la technicité actuelle, déployés dans un flux de production plus opérationnel.

Cette modernisation permettra la poursuite et la dynamisation du développement de la société ULTRALU à la fois sur ses marchés mais aussi d'accéder à de nouveaux, tout en répondant aux préoccupations de la transitions écologiques en réduisant son impact carbone en couplant efficience énergétique et efficience organisationnelle.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'entreprise Ultralu SAS est une PME installée à Giromagny dans le Département du Territoire de Belfort (90) et est spécialisée dans le domaine de la conception, la fabrication, et la commercialisation de produits d'accès et de travail en hauteur en aluminium (échelles, échafaudages...). La société Ultralu SAS, 5ème société de France dans son secteur.

La demande de subvention déposée par la société Ultralu SAS répond à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27 :

- Ultralu SAS en tant que petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible au programme.

- Le projet d'investissement matériel porte sur une modernisation essentielle de l'outil de production de la société ULTRALU afin de la doter d'équipements à la pointe de la technicité actuelle et de déployés dans un flux de production plus opérationnel.

Cette modernisation permettra la dynamisation de son développement à la fois sur ses marchés actuels tout en accédant à de nouveaux.

Par le biais de cette opération, le porteur de projet vise plusieurs objectifs :

- Développer son outil industriel et espère par ce biais confirmer sa position vis-à-vis de ses clients actuels

- S'imposer sur de nouveaux marchés porteurs que sont l'aéronautique et la production d'énergie verte.

- Accroître les capacités de production de l'entreprise

- Générer des gains de compétitivités qui permettront de fortifier la position de l'entreprise sur des marchés concurrentiels.

Il répond donc bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Dé-

velopper une économie régionale innovante et compétitive" - et l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".

Intensité de l'aide / Incitativité:

Par ailleurs, cette opération s'inscrit également dans le cadre du Régime d'Aide SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026:

- Le taux d'intervention publique maximum de 20,00% est bien respecté
- Le respect de la règle d'incitativité est également vérifiée.

Dépenses:

- La dépense "ERP" est écartée du fait de son caractère non éligible au regard des exigences du programme FEDER-FSE 2021-2027.
- La dépense "centre de sciage automatique double tête" est écartée car ayant déjà fait l'objet d'un financement France Relance, et ce afin d'éviter un double financement.
- Seule la dépense "centre de découpe laser tube" est éligible.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER d'un montant de 102 800,00 €, représentant un taux de 20% d'une assistance éligible s'élevant à 514 000,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	PRIVE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	000000000000 / - Autre (à renseigner dans "Précisions")	E		
Engagement							
Montant	411 200,00 €	102 800,00 €	102 800,00 €	0,00 €			
Taux	80,00 %	20,00 %	20,00 %	0,00 %			
Coût éligible	514 000,00 €						

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Centre de decoupe laser tube	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	514 000,00 €	
Centre de sciage automatique double tête	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €	
ERP d'OBI dernière génération	240- Autres dépenses (à spécifier)	0,00 €	
	Total dépenses	514 000,00 € HT	

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	514 000,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001602 - Investissement machines spécifiques et uniques nouvelle génération - développement de marché et croissance de MAROTTE
Porteur de projet	38152688800015 MAROTTE PASCAL SAS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 16/01/2023 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 16/01/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	882 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	176 400,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

L'entreprise Pascal MAROTTE est une PME française installée à Passenans dans le Jura (39) spécialisée dans la conception et la fabrication d'articles en bois destinés à l'emballage, à la présentation et la valorisation de produits.

Fournisseur et partenaire de marques françaises de renommée internationale, la société est aujourd'hui sollicitée par ses clients pour prototyper et fabriquer de nouvelles pièces et composants techniques de grande précision, notamment pour des projets d'ameublement et de décoration.

Pour cela, elle porte un projet de développement ambitieux qui consiste à acquérir un nouveau centre d'usinage à commande numérique associé à deux robots polyarticulés ainsi qu'une tenonneuse inédite, en phase de conception, spécifiquement dédiée à ses besoins.

Grâce à ces nouveaux équipements et à l'extension de ses locaux, la société devrait être en mesure de répondre à l'ensemble de ses nouvelles sollicitations et espère atteindre un CA annuel de 10M€ et créer 25 à 35 emplois à l'horizon 2028.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'OS1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 176 400,00€, représentant un taux de 20% d'une assiette de 882 000,00€ HT.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Présentation de l'entreprise :

L'entreprise Pascal MAROTTE est une PME française installée à Passenans dans le Jura (39) et spécialisée dans la conception et la fabrication d'articles en bois destinés à l'emballage, à la présentation et la valorisation de produits.

Objectifs et éligibilité de l'opération :

Fournisseur et partenaire de marques françaises de renommée internationale, la société est aujourd'hui sollicitée par ses clients pour prototyper et fabriquer de nouvelles pièces et composants techniques de grande précision, notamment pour des projets d'ameublement et de décoration.

Pour cela, elle porte un projet de développement ambitieux qui consiste à acquérir un nouveau centre d'usinage à commande numérique associé à deux robots polyarticulés ainsi qu'une tonneuse inédite, en phase de conception, spécifiquement dédiée à ses besoins.

Ces équipements devraient permettre à la société Pascal MAROTTE de :

- fluidifier et rationaliser ses processus de production, renforçant ainsi sa compétitivité ;
- améliorer les conditions de travail et l'intérêt au travail pour ses collaborateurs grâce à de nouvelles réalisations plus innovantes et plus qualitatives ;
- augmenter son CA et ses marges, via la conquête de nouveaux marchés auprès de plusieurs acteurs français de renommée mondiale.

L'opération s'inscrit ainsi dans les objectifs de l'OS 1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et plus particulièrement dans ceux de sa Fiche Action portant sur les investissements stratégiques des PME.

Eligibilité porteur :

Étant une PME, et plus particulièrement une petite entreprise au sens de l'annexe 1 du RGEC n°800/2008 du 6 août 2008, la société Pascal MAROTTE est éligible à l'OS1.3 du programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 et à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME".

Eligibilité temporelle et géographique :

L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle se déroulera à Passenans, dans le Jura (39). Une lettre d'intention a été réceptionnée le 16/01/2023. Aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date.

Régime d'aide :

Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 20% pour les petites entreprises. Celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 176 400,00€ soit 20% d'une assiette totale de 882 000,00€ HT.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 176 400,00€ représentant un taux de 20% d'une assiette s'élevant à 882 000,00€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS		UNION EUROPEENNE			
Engage- ment				Fonds européen de développement ré- gional			
Montant	705 600,00 €	176 400,00 €		176 400,00 €			
Taux	80,00 %	20,00 %		20,00 %			
Coût éli- gible	882 000,00 €						

DEPENSES				
Poste de dépense		Catégorie de dépense		Montant
2 robots poly articulés 6 axes		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel		76 000,00 €
Centre d'usinage 2 têtes 5 axes à commande numérique + outillages dédiés		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel		532 000,00 €
Tenonneuse numérique		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel		274 000,00 €
Total dépenses				882 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	705 600,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002547 - Projet d'accroissement et de modernisation des capacités de production de SOCAP
Porteur de projet	34158782200022 SERVICE OUTILS COUPANTS AFFUTAGE PREAU
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 03/07/2025 au 31/07/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/07/2023 au 31/03/2025
Coût total éligible	399 216,50 € HT
Montant de l'aide UE	139 725,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

La société SOCAP a été créée en 1978, 20 ans après sa création, en 1998, le 1er dirigeant achète sa première machine à commande numérique, une 5 axes. L'année suivante, le fils du dirigeant intègre l'entreprise. Après avoir découvert toutes les ficelles du métier pendant plus de 10 ans, il en prend la direction en 2012. Tout au long de ces années, l'entreprise SOCAP a su se développer dans son secteur d'activité et c'est en 2016 qu'elle prend un virage technologique en étendant son activité avec l'achat d'un robot ainsi que de leur première machine d'affûtage de lames carbures. Aujourd'hui détenue à 100% par la même famille qui l'avait créée, SOCAP emploie 10 personnes.

Le but de ce projet soutenu par le FEDER pour SOCAP est d'accroître et moderniser ses capacités de production en vue de ses perspectives de croissance dans les prochaines années, via l'acquisition de deux nouveaux équipements de production innovants.

SOCAP espère atteindre un CA de 2,475 Meuros d'ici 2026 avec un effectif de 11 salariés soit une personne supplémentaire d'ici au 31/03/2026. Avec la mise en place de sa stratégie, l'entreprise aura des capacités de production plus importantes avec un niveau de qualité de ses prestations encore supérieures à ce qu'elle offrait jusqu'à présent. Ce programme d'investissements permettra d'améliorer la compétitivité de l'entreprise en produisant plus tout en réduisant les délais de livraison des produits fabriqués.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

La société SOCAP a été créée en 1978, 20 ans après sa création, en 1998, le 1er dirigeant achète sa première machine à commande numérique, une 5 axes. L'année suivante, le fils du dirigeant intègre l'entreprise. Après avoir découvert toutes les ficelles du métier pendant plus de 10 ans, il en prend la direction en 2012. Tout au long de ces années, l'entreprise SOCAP a su se développer dans son secteur d'activité et c'est en 2016 qu'elle prend un virage technologique en étendant son activité avec l'achat d'un robot ainsi que de leur première machine d'affûtage de lames carbures. Aujourd'hui détenue à 100% par la même famille qui l'avait créée, SOCAP emploie 10 personnes.

L'activité industrielle de SOCAP s'articule autour de 2 activités :

1. La fabrication d'outils coupants monoblocs destinés à équiper les centres d'usinage de ses clients ;

2. L'affûtage industriel d'outils coupants permettant un reconditionnement à neuf d'un outil trop usé.

En plus de la production et du reconditionnement d'outils coupants, la société se positionne comme l'interlocuteur unique de ses clients. En effet, à travers un service de collecte hebdomadaire des outils à affûter réalisé par ses commerciaux, SOCAP se positionne au plus près des besoins de clients. Elle peut ainsi leur proposer un ensemble de solutions techniques qui va de l'optimisation de leur processus de production en concevant un outil sur mesure à la fourniture d'outils standards en passant par l'ensemble des consommables nécessaires au bon fonctionnement de leurs moyens de production. Cette activité complémentaire est ainsi permise par les nombreux partenariats de distribution qu'elle a noués avec des marques internationales telles que SUMITOMO, INGERSOLL, GUHRING ou encore WEXO. Forte de plus de 40 années d'expérience, la société a su se forger un savoir-faire unique dans la conception et la fabrication d'outils coupants destinés aux centres d'usinage de ses clients. Depuis son atelier installé dans l'Yonne, la société fabrique sa propre gamme d'outils standards mais propose également une offre de conception et de fabrication d'outils sur-mesure pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients. Avec cette offre de conception d'outils spécifiques la société a ainsi acquis une renommée nationale notamment dans la fabrication de fraises de formes complexes. L'entreprise permet ainsi en moyenne à ses clients des gains de productivité de l'ordre de 10 % dans la réalisation d'une pièce mécanique dont la forme n'est pas standardisée. En pratique, l'expertise de SOCAP permet généralement de réaliser ce type de pièces avec un outil unique là où il faudrait 2 voire 3 outils standards, limitant ainsi les changements d'outils et facilitant le travail des opérateurs de ses clients avec un effet direct sur leur productivité. De plus, l'affûtage d'outils coupants est une activité industrielle de haute précision nécessitant des moyens techniques de dernière génération permettant de récupérer le tranchant d'un outil usé sans altérer ses propriétés mécaniques d'une part et sa précision de coupe d'autre part. L'affûtage d'un outil permet en outre de le faire durer jusqu'à 6 fois plus longtemps limitant les coûts pour ses clients tout en favorisant la réduction des déchets. Enfin à travers cette activité qui nécessite un contact régulier avec ses clients, la société a noué des partenariats de long terme avec ses clients en leur proposant un service hebdomadaire de collecte des outils usagés. Ce service unique dans le secteur permet ainsi aux commerciaux de SOCAP d'être au plus près des besoins clients et donc de se positionner comme partenaire unique pour la fourniture de l'ensemble des consommables de leurs moyens de production (outils coupants, huile de coupe...).

Soucieuse de poursuivre sa croissance, SOCAP a pensé à un nouveau projet de développement comprenant l'acquisition de deux nouveaux équipements matériels pour l'entreprise à savoir :

- Une affûteuse pour l'usinage complet d'outils ;
- Une rectifieuse manuelle pour lames de scies circulaires carbure ;

Le but de ce projet pour SOCAP est d'accroître et moderniser ses capacités de production en vue de ses perspectives de croissance dans les prochaines années. L'affûteuse que souhaite acquérir l'entreprise est une machine d'affûtage pour l'usinage complet d'outils en carbure monobloc. Cette machine 5 axes à commande numérique pourra usiner des pièces allant jusqu'à 100mm de diamètre. L'acquisition de cet équipement est un choix stratégique pour l'entreprise qui doit constamment se tenir à jour des dernières technologies sur le marché puisque son activité nécessite une très grande précision. Ceci demande donc des moyens techniques précis pour récupérer le tranchant de l'outil usé tout en conservant ses propriétés mécaniques et sa précision de coupe. Cette acquisition permettra donc à l'entreprise d'accroître ses capacités de production avec une machine moderne de dernière génération tout en offrant une précision impeccable à ses clients. La rectifieuse manuelle doit permettre à SOCAP d'augmenter ses capacités pour réparer les outils coupants et plus précisément les lames de scies circulaires. L'entreprise souhaite investir dans une nouvelle rectifieuse manuelle destinée à la réparation des dents au carbure cassées et à la remise aux cotes des flancs des dents. De manière générale, l'entreprise pourra être plus réactive pour répondre à ses clients avec ces nouvelles machines plus précises et plus efficaces. Elle pourra également, par extension, étoffer son portefeuille clients en répondant à de nouvelles demandes et ainsi franchir un cap de développement.

A travers son projet soutenu par le FEDER, SOCAP espère atteindre un CA de 2,475 Meuros d'ici 2026 avec un effectif de 11 salariés soit une personne supplémentaire d'ici au 31/03/2026. Avec la mise en place de sa stratégie, l'entreprise aura des capacités de production plus importantes avec un niveau de qualité de ses prestations encore supérieures à ce qu'elle offrait jusqu'à présent. En effet, avec des machines neuves et innovantes, modernes et ultra précises, les opérations d'affûtage et de rectification opérées chez SOCAP seront encore plus qualitatives et rapides à effectuer pour offrir une performance maximale des outils livrés à ses clients. La réalisation de son projet renforcerait également la place de SOCAP comme un acteur incontournable sur son marché. Cela permettrait par ailleurs un développement économique et humain positif pour les partenaires locaux de l'entreprise et le territoire de manière générale.

Ce programme d'investissements permettra d'améliorer la compétitivité de l'entreprise en produisant plus tout en réduisant les délais de livraison des produits fabriqués mais aussi sa capacité à innover et à adapter ses produits à la demande française et internationale et ainsi conquérir de nouveaux marchés.

La société SOCAP sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.111668 Régime cadre

exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 35 % ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève 139 725,00 € (35 %) pour une assiette de 399 216,50 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 139 725,00 €, représentant un taux de 35 % d'une assiette s'élevant à 399 216,50 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	259 491,50 €	139 725,00 €	139 725,00 €				
Taux	65,00 %	35,00 %	35,00 %				
Coût éligible	399 216,50 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Acquisition d'une affûteuse pour l'usinage complet d'outils	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel		385 700,00 €
Acquisition d'une rectifieuse manuelle pour lames de scies circulaires carbure	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel		13 516,50 €
		Total dépenses	399 216,50 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	259 491,50
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00

Consultation écrite du 24 au 31 janvier 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Priorité 2 : "Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
2	1.2	4	BFC006223	Mise en place d'un Système d'information Patrimonial au sein du Département du Doubs	Département du Doubs	2 488 290,84 €	1 492 974,51 €	60,00 %		75 000,00 €				920 316,33 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			1			2 488 290,84 €	1 492 974,51 €		- €	75 000,00 €	- €	- €	- €	920 316,33 €		
Nombre de projets présentés :			1			TOTAL	2 488 290,84 €	1 492 974,51 €		- €	75 000,00 €	- €	- €	- €	920 316,33 €	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC006223 - Mise en place d'un Système d'information Patrimonial au sein du Département du Doubs
Porteur de projet	22250001900013 Département du Doubs
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR2 - Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
Type d'action	PR2-RSO1.2-TA4 - Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen
Eligibilité temporelle	du 01/06/2022 au 30/04/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2022 au 31/12/2027
Coût total éligible	2 488 290,84 € HT
Montant de l'aide UE	1 492 974,51 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le « système d'information patrimonial » (SIP) est un projet qui vise à mettre en place une base de données patrimoniale sous forme de "jumeaux numériques" permettant d'optimiser tous les processus liés à la gestion du patrimoine départemental (maintenance, travaux, gestion budgétaire, gestion locative, suivi énergétique...) en facilitant également la consultation de l'information voire sa valorisation. Ce projet se caractérise par une forte dimension innovante basée sur le BIM « Building Information Modeling » et le « smart building » permettant de remonter des données en temps réel, grâce aux objets connectés IoT « Internet des objets ». Le projet portera sur la totalité des sites du patrimoine bâti dont certains sites sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques voire au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme la Saline Royale d'Arc-et-Senans.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de "Mise en place d'un Système d'Information Patrimonial" est piloté par le Département du Doubs. Il est destiné à améliorer la gestion patrimoniale des sites gérés par la collectivité, à savoir 184 sites, dont 44 collèges, pour une surface d'environ 600 000 m². Ce projet présente une forte dimension innovante en s'appuyant sur le BIM "Building Information Modeling" et le "smart building", qui permettent de remonter des données en temps réel, grâce aux objets connectés IoT "Internet des Objets". Cette technologie devrait en effet permettre une optimisation de la gestion patrimoniale, tant en terme de maintenance que d'exploitation, conduisant à une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.

Les objectifs sous-jacents à la mise en place de ce Système d'Information Patrimonial visent la réduction des émissions de gaz à effets de serre, conformément aux engagements pris par le Conseil Départemental à travers son Plan de Transition Climatique et Énergétique (PLANE.T.E. Doubs) adopté le 16/01/23. Le bilan 2022 des émissions de gaz à effet de serre (GES) précise en effet que 22% des émissions du Département du Doubs viennent des bâtiments dont 75% des collèges. Or, le Département s'est engagé à baisser de 40% ses GES pour la période 2023-2030. Ce projet de SIP contribue ainsi pleinement aux objectifs de développement durable du territoire et fait référence, pour son caractère innovant, démonstrateur et reproductible, à la fois au niveau local mais également dans le cadre d'échanges d'expérience européens (programme Interreg Europe du Nord Ouest).

L'opération répond donc pleinement au Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comte Massif du Jura 2021-2027 au titre de la priorité 2 "Développer une économie régionale tournée vers le numérique", et plus particulièrement à l'OS 1.2 "numérisation (citoyens, entreprises et collectivités)". Le projet cadre également avec les objectifs de la fiche action "e-gouvernement", puisqu'il per-

met d'améliorer la qualité des services publics existants et de contribuer à la transition verte et numérique du territoire bourguignon-franc-comtois.

Après instruction, l'assiette des dépenses éligibles retenue s'élève à 2 488 290.84 € HT. Le projet bénéficie d'un cofinancement de la Délégation à la Transition Numérique (Région Bourgogne-Franche Comté) de 75 000 € (3.01%) et d'un autofinancement à hauteur de 920 316.33 € (36.99%).

Au regard des éléments fournis par le porteur, il est proposé une aide FEDER à hauteur de 1 492 974.51€, soit un taux de financement à hauteur de 60%.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EURO-PEENNE	REGION			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	E		
Engagement							
Montant	920 316,33 €	1 567 974,51 €	1 492 974,51 €	75 000,00 €			
Taux	36,99 %	63,01 %	60,00 %	3,01 %			
Coût éligible	2 488 290,84 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
ACQUISTION SOPRA HR SOFTWARE (SIP)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	252 080,32 €
Installation des capteurs IoT + interfaçage avec la plateforme de gestion de données		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	375 000,00 €
NUMERISATION DU PARC IMMOBILIER EXISTANT (RELEVES, DESSIN DES PLANS 2D, MODELISATION DES MAQUETTES NUMERIQUES)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 698 425,14 €
Dépenses de personnel		100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	162 785,38 €
		Total dépenses	2 488 290,84 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	Réalisation	Institutions publiques	1,00
FED_RCR11 - Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	Résultat	Utilisateurs annuels	437,00

Consultation écrite du 24 au 31 janvier 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
3	2.1	1	BFC001637	Réhabilitation énergétique des bâtiments H et J - 3 et 8 rue Kuentzmann 25400 AUDINCOURT - 32 Logements	NEOLIA	871 594,61 €	128 000,00 €	14,69%		112 403,00 €				631 191,61 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC001641	Réhabilitation de la Tour G - 4 rue Victor Kuentzman - 25400 Audincourt - 16 logements	NEOLIA	530 088,15 €	64 000,00 €	12,07%		52 000,00 €				414 088,15 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC006765	BESANCON (25), 1 à 7 Rue Fribourg : Rénovation énergétique de 40 logements sociaux	SA HLM NEOLIA	400 000,00 €	160 000,00 €	40,00%		39 342,81 €		80 000,00 €		120 657,19 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC007047	ACQUISITION AMELIORATION Chalon-sur-Saône Bois Menuse	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS	715 000,00 €	244 000,00 €	34,13%		97 548,72 €		221 000,00 €		152 451,28 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC007263	BESANCON (25), 13 ABC Rue de l'Epitaphe : Rénovation énergétique de 30 logements sociaux	SA HLM NEOLIA	300 000,00 €	120 000,00 €	40,00%		44 828,33 €				135 171,67 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008079	BESANCON (25), 2 à 10 Allée des Glaieuls : Rénovation énergétique de 30 logements sociaux dans 1 bâtiment avec 5 entrées	SA HLM NEOLIA	300 000,00 €	120 000,00 €	40,00%		30 223,07 €				149 776,93 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008116	BESANCON (25), 9 à 23 Allée des Campenottes : Rénovation énergétique de 80 logements sociaux dans un bâtiment avec 8 entrées	SA HLM NEOLIA	800 000,00 €	320 000,00 €	40,00%		71 475,08 €				408 524,92 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008174	GRAND CHARMONT (25), 1 et 3 Impasse Paul Emile Victor - Rénovation énergétique de 27 logements sociaux dans les bâtiments D et E	SA HLM NEOLIA	270 000,00 €	108 000,00 €	40,00%		49 315,11 €				112 684,89 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008175	MONTEBELIARD (25), 4-6-8-10 Rue Jean Zay - Rénovation énergétique de 141 logements sociaux dans 4 bâtiments	SA HLM NEOLIA	1 410 000,00 €	564 000,00 €	40,00%		116 616,10 €		65 584,51 €		663 799,39 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008176	MONTEBELIARD (25), 8-10-12-14 Rue Brossalette : Rénovation énergétique de 135 logements sociaux dans 4 bâtiments	SA HLM NEOLIA	1 350 000,00 €	540 000,00 €	40,00%		111 597,76 €		61 176,91 €		637 225,33 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC009545	SENS - Quartier des Champs-Plaisants - Réhabilitation de 206 logements - Bâtiments CN-CO-BF-BG	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS	3 090 000,00 €	1 236 000,00 €	40,00%		271 897,23 €		567 936,22 €		1 014 166,55 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
Sous-total			11			10 036 682,76 €	3 604 000,00 €		- €	997 247,21 €	- €	995 697,64 €	- €	4 439 737,91 €		
3	2.2	1	BFC006648	Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur	Commune de Pirey	929 469,60 €	464 734,80 €	50,00%		185 893,92 €				278 840,88 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
3	2.2	1	BFC007999	Création d'une chaufferie Biomasse et d'un réseau de chaleur VERMOT	VERMOT	925 999,28 €	434 004,00 €	46,87%		192 891,00 €				299 104,28 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
Sous-total			2			1 855 468,88 €	898 738,80 €		- €	378 784,92 €	- €	- €	- €	577 945,16 €		
Nombre de projets présentés :			13			TOTAL	11 892 151,64 €	4 502 738,80 €		- €	1 376 032,13 €	- €	- €	995 697,64 €	- €	5 017 683,07 €

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001637 - Réhabilitation énergétique des bâtiments H et J - 3 et 8 rue Kuentzmann 25400 AUDINCOURT - 32 Logements
Porteur de projet	30591873200010 NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 14/04/2021 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 14/04/2021 au 31/12/2024
Coût total éligible	871 594,61 € HT
Montant de l'aide UE	128 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet porte sur la réhabilitation de 32 logements en traitant les pathologies identifiées des bâtiments et en répondant aux normes énergétiques actuelles. Le programme traite l'enveloppe des bâtiments mais également le confort de vie à l'intérieur des logements.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la volonté de Néolia de rénover son parc locatif, toujours dans le but principal de réduire l'étiquette énergétique du bâtiment cherchant ainsi à satisfaire nos clients et leur offrir des conditions de vie confortable dans leur appartement.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Construit en 1960 ces 2 bâtiments jumeaux de type R+3, se compose de 16 logements chacun dont 1 T2, 8 T4, et 7 T3 tous occupés à ce jour.

Ils se situent dans le quartier des Forges qui est un peu excentré du centre Ville d'Audincourt.

Cette réhabilitation vient en continuité du programme de renouvellement urbain du quartier des Forges.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la volonté de Néolia de rénover son parc locatif, toujours dans le but principal de réduire l'étiquette énergétique du bâtiment cherchant ainsi à satisfaire nos clients et leur offrir des conditions de vie confortable dans leur appartement.

Le projet vise à redonner de l'attractivité au bâtiment en permettant aux locataires de réaliser des économies de charges tout en améliorant l'impact écologique de l'immeuble.

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à

- la Diminution des consommations d'énergie afin d'atteindre le niveau BBC rénovation.
- la Diminution des émissions des gaz à effet de serre.
- l'Amélioration du confort de vie des locataires

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 1 du 03/10/2022

NEOLIA est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 5/8/24

La convention APL = convention du 28/6/88 + avenants

- La convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2024

- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) datant du 21/7/2023

- L'extrait Kbis à jour au 25/2/2022 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique (société anonyme d'HLM) et son activité exercée (acquisition vente et location d'habitations salures et à bon marché ainsi pour toutes dépendances annexes création vente et location).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 1 du 3/10/2022 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 25

Altitude du projet : 322 m soit inférieure à 400 m

Bâtiment H (16 logements)

Cep initial kWhep/m²/an = 279,93 kWhep/m²/an

Cep projet kWhep/m²/an = 88,06 kWhep/m²/an

Gain énergétique = 191,87

Bâtiment J (16 logements)

Cep initial kWhep/m²/an = 279,95 kWhep/m²/an

Cep projet kWhep/m²/an = 88,07 kWhep/m²/an

Gain énergétique = 191,88

Le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions :

partie Etudes (8403 €) + 1 convention partie Travaux (104 000€)

commande publique =

Le porteur de projet NEOLIA est bien soumis à la commande publique. les marchés publics liés aux travaux ont été analysés par Capp Europe et le service instructeur, la conclusion est la suivante :

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Des avenants ont été passés sur les lots 8, 9, 14, 19 et 25 ne constituent pas un bouleversement de l'économie du marché, et ne modifient pas l'objet du marché initial. Ainsi, les avenants sont réputés réguliers.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 3 072 119,05

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 1 410 649,02

Le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 13/4/2005)

La convention APL = convention du 28/6/88 + avenant 1 = 10/5/90 / avenant 2 = 13/3/91 / avenant 3 = 30/5/91 / avenant 4 = 11/5/92 / avenant 5 = 20/8/92 / avenant 6 = 29/10/92 / avenant 7 = 24/11/93 / avenant 8 = 27/2/95 / avenant 9 = 23/7/96 / avenant 10 = 17/9/96 / avenant 11 = 19/9/96 / avenant 12 = 4/9/98 / avenant 13 = 28/1/00 / avenant 14 = 28/1/00 / avenant 15 = 16/5/00 / avenant 16 = 18/5/00 / avenant 17 = 3/8/00 / avenant 18 = 18/12/00 / avenant 19 = 18/12/00 / avenant 20 = 15/5/01 / avenant 21 = 25/2/02 / avenant 22 = 10/4/02

- La convention CUS 2019-2024 (du 20/1/21)

- Le dernier rapport Ancols (de 21/7/23)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 80 000€

Contrats de prêt CDC = pour un montant total de 544 000 €

assiette éligible FEDER = 871 594,61 € (montant des travaux après retrait des dépenses inéligibles)

subvention FEDER par logement =

32 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 32 x 4 000,00 € = 128 000€ soit 14,69 % de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 128 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€, et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

BONIFICATION LIÉE AUX MATERIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé étant de 128 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 871 594,61€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION	REGION		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	E	
Engagement				19/11/2021	09/05/2022		
Montant	631 191,61 €	240 403,00 €	128 000,00 €	8 403,00 €	104 000,00 €		
Taux	72,42 %	27,58 %	14,69 %	0,96 %	11,93 %		
Coût éligible	871 594,61 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Travaux de Réhabilitation énergétique des bâtiments H et J		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	871 594,61 €
Total dépenses			871 594,61 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	32,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	204,09
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	41,71
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC001641 - Réhabilitation de la Tour G - 4 rue Victor Kuentzman - 25400 Audincourt - 16 logements
Porteur de projet	30591873200010 NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 21/12/2021 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 21/12/2021 au 31/01/2025
Coût total éligible	530 088,15 € HT
Montant de l'aide UE	64 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet porte sur la réhabilitation de 16 logements en traitant les pathologies identifiées du bâti et en répondant aux normes énergétiques actuelles. Le programme traite l'enveloppe du bâtiment mais également le confort de vie à l'intérieur des logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Construit en 1960 ce bâtiment de type R+3, se compose de 16 logements dont 1 T2, 8 T4, et 7 T3. Il se situe dans le quartier des Forges qui est un peu excentré du centre Ville d'Audincourt mais qui bénéficie de nombreux atouts. Il est desservi par les transports en commun et est à proximité de l'autoroute. Il est identique aux bâtiments situés au 9-11-3-8 Kuentzman qui ont atteint un niveau BBC après travaux. Cette réhabilitation finalisera le programme de renouvellement du quartier des Forges. L'étude thermique confirme l'atteinte du niveau BBC, le bouquet travaux a été établie en conséquence.

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à

- la Diminution des consommations d'énergie afin d'atteindre le niveau BBC rénovation.
- la Diminution des émissions des gaz à effet de serre.
- l'Amélioration du confort de vie des locataires

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 1 du 03/10/2022

NEOLIA est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 10/9/24
- La convention APL = convention du 28/6/88 + avenants
- La convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2024
- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) datant du 21/7/2023

- L'extrait Kbis à jour au 25/2/2022 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique (société anonyme d'HLM) et son activité exercée (acquisition vente et location d'habitations salures et à bon marché ainsi pour toutes dépendances annexes création vente et location).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 1 du 3/10/2022 :
- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 25

Altitude du projet : 322 m soit inférieure à 400 m

Tour G (16 logements)

Cep initial kWhEp/m²an = 258.48 kWhEp/m²/an

Cep projet kWhEp/m²an = 78.04 kWhEp/m²/an

Gain énergétique = 180.44

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 1 convention :
1 convention Travaux (52 000€)

commande publique =

le porteur de projet NEOLIA est bien soumis à la commande publique. les marchés publics liés aux travaux ont été analysés par Capp Europe et le service instructeur, la conclusion est la suivante :

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

des avenants ont été passés sur les lots 8 et 9 entraînant respectivement une variation de 2,13% et 3,24%. Les avenants sont réputés réguliers.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

L'opération constitue un SIEG.

Le Service d'Intérêt Économique Général (SIEG), dans le logement social, relève de la réglementation des aides d'État sous forme de compensation de service public (décision UE du 20/12/2011).

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 870 391,21

le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 13/4/2005)

La convention APL = convention du 28/6/88 et ses avenants

- La convention CUS 2019-2024 (du 20/1/21)

- Le dernier rapport Ancols (de 21/7/23)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 80 000€ (attestation du 9/9/24)

Attestation CEE de 140 000€ du 9/9/24

Contrats de prêt de 264 000€ par CDC Banque des territoires

assiette éligible FEDER = 530 088,15 € (montant des travaux après retrait des dépenses inéligibles)

subvention FEDER par logement =

16 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 16 x 4 000,00 € = 64 000€ soit 12,07 % de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 64 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€, et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé est de 64 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 530 088,15€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	E		
Engagement				13/12/2022			
Montant	414 088,15 €	116 000,00 €	64 000,00 €	52 000,00 €			
Taux	78,12 %	21,88 %	12,07 %	9,81 %			
Coût éligible	530 088,15 €						

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Travaux de Réhabilitation énergétique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	530 088,15 €	
	Total dépenses	530 088,15 € HT	

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	91,07
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	18,67
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	16,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC006765 - BESANCON (25), 1 à 7 Rue Fribourg : Rénovation énergétique de 40 logements sociaux
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 25/08/2021 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 25/08/2021 au 31/12/2025
Coût total éligible	400 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	160 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 40 logements dans un bâtiment collectif situé aux 1 à 7 Rue Fribourg à Besançon. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques, fonctionnelles et performantes sur son patrimoine.

Le projet de réhabilitation est inscrit dans le cadre du programme stratégique du patrimoine (PSP) adopté par la feuille de route de NEOLIA.

La réhabilitation du quartier de Planoise est dans le programme du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain qui est financée et accompagnée par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Ce bâtiment est relié au réseau de chaleur urbain.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 66,42 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 96,00 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 205,61 kWhEp/m².an et CEP projetée de 66,42 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 139,19 kWhEp/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 216,44 MWh/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 26,07 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849).

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE selon la fiche-action "Rénovation énergétique logement social" version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

MONTANT D'AIDE PAR LOGEMENT

40 logements répartis sur 1 bâtiment situé aux 1 à 7 Rue Fribourg avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 40 x 4 000,00 € = 160 000,00 €

BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

SOIT UN TOTAL THÉORIQUE DE 160 000,00 €

VÉRIFICATION N°1 : Le montant du FEDER calculé ne doit pas être supérieur au montant sollicité par le porteur.

PORTEUR a sollicité une aide de 160 000 €. Par conséquent, le montant de FEDER proposé ne peut excéder 160 000 €.

VÉRIFICATION N°2 : Le montant du FEDER issu de la vérification 1 doit être au moins égal au plancher minimal d'intervention fixé à 50 000,00 € et ne doit pas excéder le taux maximal d'intervention FEDER de 40%.

Le montant de FEDER proposé étant de 160 000 €. Les 2 critères sont respectés : supérieur à 50 000,00 € et inférieur ou égal à 160 000 € (40% des dépenses éligibles).

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de FEDER proposé est donc plafonné au montant demandé de 160 000,00 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			AUTRES PUBLICS	UNION EURO-PEENNE	REGION	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	ANRU	Fonds européen de développement régional	Franche-Comté	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement					18/06/2024	18/06/2024
Montant	120 657,19 €	279 342,81 €	80 000,00 €	160 000,00 €	23 255,81 €	16 087,00 €
Taux	30,16 %	69,84 %	20,00 %	40,00 %	5,81 %	4,02 %
Coût éligible	400 000,00 €					

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	400 000,00 €
Total dépenses			400 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	26,07
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	40,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	216,44

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007047 - ACQUISITION AMELIORATION Chalon-sur-Saône Bois Menuse
Porteur de projet	01545063800067 SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 13/06/2022 au 30/05/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 13/06/2022 au 31/01/2025
Coût total éligible	715 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	244 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

HABELLIS a acquis auprès de la société IN'LI en janvier 2021, un ensemble immobilier de 52 logements collectifs répartis en 3 bâtiments situés 3, 5 & 7 rue du Bois. L'étiquette énergétique DPE varie entre D et E suivant les diagnostics par logements. Les installations électriques, les équipements sanitaires des logements sont d'origine.

Pour ces raisons HABELLIS a ciblé ce patrimoine pour engager une opération de réhabilitation importante de ces 3 bâtiments et ainsi conventionner les logements de cet ensemble immobilier à Bois Menuse à Chalon sur Saône, et ainsi faire progresser les capacités énergétiques des bâtiments

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : HABELLIS a acquis auprès de la société IN'LI en janvier 2021, un ensemble immobilier de 52 logements collectifs répartis en 3 bâtiments situés 3, 5 & 7 rue du Bois. L'étiquette énergétique DPE varie entre D et E suivant les diagnostics par logements. Les installations électriques, les équipements sanitaires des logements sont d'origine.

Pour ces raisons HABELLIS a ciblé ce patrimoine pour engager une opération de réhabilitation importante de ces 3 bâtiments et ainsi conventionner les logements de cet ensemble immobilier à Bois Menuse à Chalon sur Saône, et ainsi faire progresser les capacités énergétiques des bâtiments

Le projet a 4 objectifs principaux :

- améliorer les performances énergétiques des bâtiments,
- mettre à niveau les bâtiments en terme de sécurité,
- requalifier les bâtiments (valorisation des bâtiments et amélioration de l'attractivité des logements),
- améliorer le confort de vie des locataires

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration du confort de vie des habitants.

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RS02.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RS02.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,

- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

SA HLM Habellis est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 26/4/2024

La convention APL du 31/12/21

- La convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026

- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) n°2015-189 datant de janvier 2017

- L'extrait Kbis à jour au 11/06/2023 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Dijon précise la forme juridique (société anonyme d'HLM à conseil d'administration) et son activité exercée (construction et gérance d'habitations à loyer modéré réalisation de lotissements, prestations de services se rapportant à l'objet).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : Saône et Loire

Altitude du projet : 182 m soit inférieure à 400 m

Cep initial kWhEp/m²an =

-3 rue du bois de menuse (17 logements) : 141,49

-5 rue du bois de menuse (18 logements) : 155,81

-7 rue du bois de menuse (17 logements) : 150,98

Cep projet kWhEp/m²an =

-3 rue du bois de menuse (17 logements) : 81,21

-5 rue du bois de menuse (18 logements) : 69,73

-7 rue du bois de menuse (17 logements) : 73,8

gain énergétique =

-3 rue du bois de menuse (17 logements) : 60,28

-5 rue du bois de menuse (18 logements) : 86,08

-7 rue du bois de menuse (17 logements) : 77,18

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC sous 2 conventions :

partie Etudes (27 408€) du 1/4/22 + 2 convention partie Travaux (222 000€)

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et

- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et

- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 3 365 856,51

le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 5/3/20)

La convention APL du 31/12/21

- La convention CUS 2021-2026

- Le dernier rapport Ancols n°2015-189 (de janvier 2017)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP : exonération, signée le 19/8/24

Attestation CEE de 32 452,966€ signée le 19/8/24

Contrats de prêt = 1 752 000€ par la CDC + 1934 388,80€ par l'ALS

assiette éligible FEDER =

52 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 52 x 10 000,00 € = 520 000,00 €

+ bonus matériaux biosourcés : isolation des murs (extérieure ou intérieure) = 52 x 3750€ = 195 000€

Soit une assiette éligible de 552 000€ + 195 000€ = 715 000€

FEDER par logement =

52 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 52 x 4 000,00 € = 208 000€ + bonus : 52 x 1500 € = 78 000€

soit un total de 286 000€. mais le montant FEDER est plafonné au montant sollicité par le porteur de projet dans sa demande de subvention soit 244 000€

244 000€ soit 34,13 % de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 244 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

Le montant de FEDER proposé étant de 244 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 715 000,00€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION	AUTRES PU-BLICS	REGION	Autre partenaire récurrent
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Communauté d'aggloméra-tions	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Action loge-ment - LOGI-LIA
Engagement				20/10/2023	17/06/2024	10/05/2022	13/04/2022
Montant	152 451,28 €	562 548,72 €	244 000,00 €	70 140,73 €	182 000,00 €	27 407,99 €	39 000,00 €
Taux	21,32 %	78,68 %	34,13 %	9,81 %	25,45 %	3,83 %	5,45 %
Coût éligible	715 000,00 €						

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	715 000,00 €	
Total dépenses		715 000,00 € HT	

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	52,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	262,89
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	51,80

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007263 - BESANCON (25), 13 ABC Rue de l'Epitaphe : Rénovation énergétique de 30 logements sociaux
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 31/05/2022 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 31/05/2022 au 31/12/2025
Coût total éligible	300 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	120 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

NEOLIA poursuit sa campagne de rénovation urbaine notamment dans la commune de Besançon.

Sur ce principe, le bâtiment situé au 13 ABC Rue de l'Épitaphe bénéficieront d'un programme de réhabilitation énergétique .

Le bâtiment se compose de trois entrées (A-B-C), il s'agit d'un immeuble de type R+4 avec 11 type T3 et 19 type T4.

Dans ce cadre l'intervention prévue consiste à améliorer les performances énergétiques pour atteindre le niveau BBC performance.

Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire leurs consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social –version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 75,61 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation compris entre 60 et 96 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 186,47 kWhEp/m².an et CEP projetée de 75,61 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 110,86 kWhEp/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 148,56 MWh/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 31,44 teqCO2/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849).

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE

Gain thermique calculé par la DTE de 110,86 kWh/m².an soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 294 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60 et ≤ 96 kWhEp/m².an

CEP du projet : 75,61 kWhEp/m².an

Soit une assiette forfaitaire de 10 000 € par logement

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 €x 30 logements = 120 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 120 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 120 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 120 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 300 000 € * 40% = 120 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 120 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 120 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			REGION	REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement					
Montant	135 171,67 €	164 828,33 €	23 288,00 €	21 540,33 €	120 000,00 €
Taux	45,06 %	54,94 %	7,76 %	7,18 %	40,00 %
Coût éligible	300 000,00 €				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	300 000,00 €
		Total dépenses	300 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	30,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	148,56
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	31,44

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008079 – BESANCON (25), 2 à 10 Allée des Glaieuls : Rénovation énergétique de 30 logements sociaux dans 1 bâtiment avec 5 entrées
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 26/04/2023 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 26/04/2023 au 01/09/2026
Coût total éligible	300 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	120 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, NEOLIA a inscrit, sur sa feuille de route 2023, le bâtiment du 2 à 10 Allée des Glaieuls comptant 30 logements pour des travaux de réhabilitation énergétique.

Construit en 1954, cet ensemble se situe dans le quartier Palente à proximité de commodités et se compose d'1 appartement T2, 6 appartements T3, 23 appartements T4 et 10 commerces présents au rez-de-chaussée.

Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire les consommations d'énergie et, par conséquent, diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 30 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 79,00 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 200,00 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 209,00 kWhEp/m².an et CEP projetée de 79,00 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 130,00 kWhEp/m².an,

- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 143,23 MWhep/an

- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 29,01 teqCO2/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de 130,00 kWh/m².an soit ≤ 200,00 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 314 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60,00 et ≤ 96,00 kWhEp/m².an

CEP du projet : 79 kWhEp/m².an

Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 30 logements x 10 000,00 € par logement

= 300 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 300 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 30 logements = 120 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 120 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 120 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 120 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 300 000 € * 40% = 120 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 120 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 120 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			REGION	REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement				10/12/2024	
Montant	149 776,93 €	150 223,07 €	15 057,00 €	15 166,07 €	120 000,00 €
Taux	49,93 %	50,07 %	5,02 %	5,06 %	40,00 %
Coût éligible	300 000,00 €				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	300 000,00 €
		Total dépenses	300 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	30,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	29,01
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	143,23

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008116 - BESANCON (25), 9 à 23 Allée des Campenottes : Rénovation énergétique de 80 logements sociaux dans un bâtiment avec 8 entrées
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 25/05/2023 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 25/05/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	800 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	320 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, NEOLIA a inscrit, sur sa feuille de route 2023, le bâtiment du 9 à 23 allée des Campenottes à BESANÇON pour des travaux de réhabilitation énergétique.

Cet immeuble est divisé en 8 entrées et compte 80 logements : 1 T2, 60 T3 et 19 T4.

Construit en 1954, cet ensemble se situe dans le quartier Palente à proximité des commodités (lycée Pergaud, Tram, commerces...). Une précédente rénovation a été effectuée en 1991 (avenant 4 de la convention APL).

Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire les consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 80 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 104,55 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 200 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 182,03 kWhEp/m².an et CEP projetée de 77,48 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 104,55 kWhEp/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 329,26 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 67,99 teqCO2/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de 104,55 kWh/m².an soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 328 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60 et ≤ 96 kWhEp/m².an

CEP du projet : 77,48 kWhEp/m².an

Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 80 logements x 10 000,00 € par logement

= 800 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 800 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 80 logements = 320 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 320 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 320 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 320 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 800 000 € * 40% = 320 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 120 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 320 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement					10/12/2024
Montant	408 524,92 €	391 475,08 €	27 850,00 €	320 000,00 €	43 625,08 €
Taux	51,07 %	48,93 %	3,48 %	40,00 %	5,45 %
Coût éligible	800 000,00 €				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	800 000,00 €
		Total dépenses	800 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	67,99
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	80,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	329,26

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008174 - GRAND CHARMONT (25), 1 et 3 Impasse Paul Emile Victor - Rénovation énergétique de 27 logements sociaux dans les bâtiments D et E
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/02/2023 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/02/2023 au 13/02/2025
Coût total éligible	270 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	108 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 27 logements dans un bâtiment collectif situé aux 1 et 3 Impasse Paul Emile Victor à GRAND CHARMONT. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques, fonctionnelles et performantes sur son patrimoine.

La réhabilitation traite les pathologies identifiées du bâti et en répond aux normes énergétiques actuelles. Le programme traite l'enveloppe du bâtiment mais également le confort de vie à l'intérieur des logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 27 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à 93,07 kWhEp/m².an et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 96,00 kWhEp/m².an

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 138,93 kWhEp/m².an et CEP projetée de 93,07 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 45,86 kWhEp/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 208,01 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 44,70 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE

Gain thermique calculé par la DTE de 45,86 kWh/m².an soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 342 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60 et ≤ 96 kWhEp/m².an

CEP du projet : 93,07 kWhEp/m².an

Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 27 logements x 10 000,00 € par logement

= 270 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 270 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 27 logements = 108 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 108 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 108 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 108 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 270 000 € * 40% = 108 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 108 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 108 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			REGION	REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement			11/12/2023	18/06/2024	
Montant	112 684,89 €	157 315,11 €	18 637,00 €	30 678,11 €	108 000,00 €
Taux	41,74 %	58,26 %	6,90 %	11,36 %	40,00 %
Coût éligible	270 000,00 €				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	270 000,00 €
Total dépenses			270 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	208,01
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	44,70
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	27,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008175 - MONTBELIARD (25), 4 -6-8-10 Rue Jean Zay - Rénovation énergétique de 141 logements sociaux dans 4 bâtiments
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/04/2022 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2022 au 15/12/2025
Coût total éligible	1 410 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	564 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 141 logements repartis dans 4 bâtiments :

- 40 logements situés au 4 Rue Jean Zay (bâtiment 4M2 de type R+6) comprenant 1T1, 12T2, 13T3, 13T4 et 1T,
- 40 logements situés au 6 Rue Jean Zay (bâtiment 3M2 de type R+6) comprenant 1T1, 12T2, 13T3, 13T4 et 1T5,
- 23 logements situés au 8 Rue Jean Zay (bâtiment 2M2 de type R+5) comprenant 23T3,
- 38 logements situés au 10 Rue Jean Zay (bâtiment 1M2 de type R+6) comprenant 6T1 6T2 12T3 4T4 7T5.

Les trois bâtiments situés au 6, 8 et 10 Rue Jean Zay ont été construits en 1978.

Le bâtiment situé au 4 Rue Jean Zay a été construit en 1981.

Cet ensemble se situe au bout du quartier de la Petite Hollande, ceinturé de verdure, à proximité de la piscine municipale et de la zone commerciale du Pied des Gouttes.

Cette réhabilitation traite les pathologies identifiées des bâtiments et en répond aux normes énergétiques actuelles. Le programme traite l'enveloppe du bâtiment mais également le confort de vie à l'intérieur des logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 141 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 96 kWhEp/m².an :
 - 74,95 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 4,
 - 75,63 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 6,
 - 82,08 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 23 logements situés au 8,
 - 76,85 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 38 logements situés au 10.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 161,79 kWhEp/m².an et CEP projetée de 74,95 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 86,84 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 4,
- CEP initiale de 161,49 kWhEp/m².an et CEP projetée de 75,63 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 85,86 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 6,
- CEP initiale de 177,02 kWhEp/m².an et CEP projetée de 82,08 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 94,94 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 23 logements situés au 8,
- CEP initiale de 166,40 kWhEp/m².an et CEP projetée de 76,85 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 89,55 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 38 logements situés au 10,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 787,83 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 55,76 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE

Gain thermique calculé par la DTE de :

- 86,84 kWh/m².an pour le bâtiment au N°4 de 40 logements,
 - 85,86 kWh/m².an pour le bâtiment au N°6 de 40 logements,
 - 94,94 kWh/m².an pour le bâtiment au N°8 de 23 logements,
 - 89,55 kWh/m².an pour le bâtiment au N°10 de 38 logements,
- soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 343 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60 et ≤ 96 kWhEp/m².an

CEP du projet :

- 74,95 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°4 de 40 logements,
 - 75,63 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°6 de 40 logements,
 - 82,08 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°8 de 23 logements,
 - 76,85 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°10 de 38 logements,
- Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

$$\begin{aligned} &= 141 \text{ logements} \times 10 000,00 \text{ € par logement} \\ &= 1 410 000,00 \text{ €} \end{aligned}$$

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 410 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT
4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an
Soit 4 000 € x 141 logements = 564 000 €
MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 564 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 564 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 564 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 1 410 000 € * 40% = 564 000 €
AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 564 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 564 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			AUTRES PUBLICS	REGION	REGION	UNION EURO-PEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	ANRU	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement			10/07/2023	11/12/2023	11/12/2023	31/01/2024
Montant	663 799,39 €	746 200,61 €	65 584,51 €	30 000,00 €	86 616,10 €	564 000,00 €
Taux	47,08 %	52,92 %	4,65 %	2,13 %	6,14 %	40,00 %
Coût éligible	1 410 000,00 €					

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire		1 410 000,00 €
Total dépenses			1 410 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	55,76
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	141,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	787,83

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC008176 - MONTBELIARD (25), 8-10-12-14 Rue Brossolette : Rénovation énergétique de 135 logements sociaux dans 4 bâtiments
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/03/2022 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/03/2022 au 29/12/2025
Coût total éligible	1 350 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	540 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 135 logements situés aux 8, 10, 12 et 14 Rue Brossolette à MONTBELIARD et répartis dans 4 bâtiments :

- 40 logements situés au 8 Rue Brossolette
- 40 logements situés au 10 Rue Brossolette
- 27 logements situés au 12 Rue Brossolette
- 28 logements situés au 14 Rue Brossolette.

Ces immeubles n'ont jamais fait l'objet de réhabilitation mais ont bénéficié de divers plans maintenances dont le remplacement des menuiseries en 2012.

Ces bâtiments sont inscrits dans la nouvelle convention ANRU et font partie intégrante du projet global de requalification du quartier de la Petite Hollande. Ces immeubles pourront ainsi bénéficier des différentes politiques dynamiques déjà réalisées ; notamment de dédensification et d'amélioration de l'habitat (déconstructions, constructions, réhabilitations), autour du pôle culturel socio-éducatif afin de réinscrire les logements de la Petite Hollande sur le marché de l'habitat.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 135 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 96 kWhEp/m².an :

- 76,44 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 8,
- 76,52 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 10,
- 80,00 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 27 logements situés au 12,
- 81,00 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 28 logements situés au 14.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 161,85 kWhEp/m².an et CEP projetée de 76,44 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 85,41 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 8,
- CEP initiale de 159,41 kWhEp/m².an et CEP projetée de 76,52 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 82,89 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 40 logements situés au 10,
- CEP initiale de 173,00 kWhEp/m².an et CEP projetée de 80,00 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 93,00 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 27 logements situés au 12,
- CEP initiale de 171,00 kWhEp/m².an et CEP projetée de 81,00 kWhEp/m².an soit un gain énergétique de 90,00 kWhEp/m².an pour le bâtiment de 28 logements situés au 14,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 769,28 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 53,30 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

COMMANDE PUBLIQUE

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de :

85,41 kWh/m².an pour le bâtiment au N°8 de 40 logements,
82,89 kWh/m².an pour le bâtiment au N°10 de 40 logements,
93,00 kWh/m².an pour le bâtiment au N°12 de 27 logements,
90,00 kWh/m².an pour le bâtiment au N°14 de 28 logements,
soit ≤ 200 kWh/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 343 m : pour le département 25 avec une altitude ≤ 400 m), la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 60 et ≤ 96 kWhEp/m².an

CEP du projet :

76,44 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°8 de 40 logements,
76,52 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°10 de 40 logements
80,00 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°12 de 27 logements
81,00 kWhEp/m².an pour le bâtiment au N°14 de 28 logements
Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 135 logements x 10 000,00 € par logement

= 1 350 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 350 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 135 logements = 540 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 540 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 540 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 540 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 1 350 000 € * 40% = 540 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 540 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 540 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			AUTRES PUBLICS	REGION	REGION	UNION EURO-PEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	ANRU	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement					18/06/2024	
Montant	637 225,33 €	712 774,67 €	61 176,91 €	30 000,00 €	81 597,76 €	540 000,00 €
Taux	47,20 %	52,80 %	4,53 %	2,22 %	6,04 %	40,00 %
Coût éligible	1 350 000,00 €					

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire		1 350 000,00 €
Total dépenses			1 350 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	769,28
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	135,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	53,30

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC009545 - SENS - Quartier des Champs-Plaisants - Réhabilitation de 206 logements - Bâtiments CN-CO-BF-BG
Porteur de projet	01545063800067 SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	Du 15/11/2022 au 31/08/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/11/2022 au 31/03/2025
Coût total éligible	3 090 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	1 236 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet se situe à l'est de la Ville, avenue de la Marne, boulevard Georges Clémenceau et rue Canterbury sur une assiette foncière constituée des parcelles cadastrales section CD n° 138, 354 et CE n° 223, 224 pour une superficie totale de 3.098 m². Un centre commercial comprenant plusieurs activités et divers équipements publics (annexe à la mairie, garderie, crèche, école, lycée..) sont répartis sur le quartier. Les quatre bâtiments concernés par l'opération comprennent 206 logements au total mis en service de 1969 à 1976. Ces logements sont raccordés à un réseau de chaleur urbain.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet se situe à l'est de la Ville, avenue de la Marne, boulevard Georges Clémenceau et rue Canterbury sur une assiette foncière constituée des parcelles cadastrales section CD n° 138, 354 et CE n° 223, 224 pour une superficie totale de 3.098 m². Un centre commercial comprenant plusieurs activités et divers équipements publics (annexe à la mairie, garderie, crèche, école, lycée..) sont répartis sur le quartier. Les quatre bâtiments concernés par l'opération comprennent 206 logements au total mis en service de 1969 à 1976. Ces logements sont raccordés à un réseau de chaleur urbain.

Le projet a pour objectif d'atteindre le label BBC Effinergie Rénovation, de réduire les charges des locataires et de requalifier l'architecture des bâtiments. La réhabilitation thermique comprendra également des travaux portant sur les garde-corps des loggias, la mise en conformité de la sécurité incendie, la requalification des halls d'entrées, la réfection électrique dans les logements et les parties communes, le remplacement de l'interphonie, la rénovation des salles de bains et WC, le remplacement des portes palières. Le projet répond aux objectifs de la priorité PR3-RS02.1-TA1 qui vise à réduire la précarité énergétique, réduire les consommations d'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration du confort de vie des habitants.

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RS02.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RS02.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

SA HLM Habellis est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 3/9/24

La convention APL du 31/12/21

- La convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026

- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) n°2015-189 datant de janvier 2017

- L'extrait Kbis à jour au 11/06/2023 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Dijon précise la forme juridique (société anonyme d'HLM à conseil d'administration) et son activité exercée (construction et gérance d'habitations à loyer modéré réalisation de lotissements, prestations de services se rapportant à l'objet).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : Yonne 89

Altitude du projet : 60 m soit inférieure à 400 m

Cep initial kWhep/m²an =

-Bâtiment BF- 86 lgts: 188.00

- 80 lgts: 245.00

-Bâtiment CO- 24 lgts: 182.00

-Bâtiment CN - 16 lgts : 208.00

Cep projet kWhep/m²an =

-Bâtiment BF- 86 lgts: 39

- 80 lgts: 54

-Bâtiment CO- 24 lgts: 65

-Bâtiment CN - 16 lgts : 60

gain énergétique =

-Bâtiment BF- 86 lgts: 149

- 80 lgts: 191

-Bâtiment CO- 24 lgts: 117

-Bâtiment CN - 16 lgts : 148

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC sous conventions pour un total de subvention de 427 000€ sur une assiette de 4 852 679 €

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et

- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et

- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 9 235 883,85

le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 5/3/20)

La convention APL (convention pour le bâtiment BF du 9/8/91 + avenant 22/1/96- convention pour le bâtiment BG du 2/9/91 + avenant du 22/1/96 - convention pour les bâtiments CN CO convention du 4/11/91 + avenant 1 26/1/99 + avenant 2 29/1/04 + avenant 3 17/4/12 + avenant 4 18/11/13)

- La convention CUS 2021-2026

- Le dernier rapport Ancols n°2015-189 (de janvier 2017)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP : 1 197 504,42€ signée le 3/9/24

Attestation CEE de 279 017 € signée le 3/9/24

Contrats de prêt =

CDC = 2 525 500 € (bâtiments BF et BG) et 1 168 000€ (bâtiments CN et CO)

+ ALS = 3 289 860,15 € (bâtiments BF et BG) + 788 800 € (bâtiments CN et CO)

assiette éligible FEDER =

206 logements avec Cep ≤ 65 kWhep/m²an soit 206 x 15 000,00 € = 3 090 000,00 €

Montant FEDER =

206 logements avec Cep ≤ 65 kWhep/m²an soit 206 x 6 000,00 € = 1 236 000€.

1 236 000€ soit 40,00 % de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 1 236 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

Le montant de FEDER proposé étant de 1 236 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 3 090 000,00€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION	AUTRES PU-BLICS		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	ANRU	E	
Engagement				29/04/2024	24/11/2022		
Montant	1 014 166,55 €	2 075 833,45 €	1 236 000,00 €	271 897,23 €	567 936,22 €		
Taux	32,82 %	67,18 %	40,00 %	8,80 %	18,38 %		
Coût éligible	3 090 000,00 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	3 090 000,00 €
Total dépenses		3 090 000,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	206,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	222,99
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	808,34

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC006648 - Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
Porteur de projet	21250454200011 Commune de Pirey
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 11/06/2024 au 15/09/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 16/09/2024 au 15/09/2025
Coût total éligible	929 469,60 € HT
Montant de l'aide UE	464 734,80 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Mise en place d'une chaufferie biomasse constituée de deux chaudières bois de 175 kW chacune avec réseau de chaleur et silo enterré de 32m², permettant d'alimenter 3 bâtiments du site Saint-Exupéry de la commune de Pirey. Ces bâtiments sont le groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) ainsi que le Centre polyvalent.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Mise en place d'une chaufferie biomasse constituée de deux chaudières bois de 175 kW chacune avec réseau de chaleur et silo enterré de 32m², permettant d'alimenter 3 bâtiments du site Saint-Exupéry de la commune de Pirey. Ces bâtiments sont le groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) ainsi que le Centre polyvalent.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels

TEP du programme : 31,6 TEP/an

Combustible bois valorisé : 105 tonnes/an

CO2 fossile évité : 72,92 TeqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2023-2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 35/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.

Production annuelle < 2000 MWh : 312,50 MWh/an

Critères : prix de vente de la chaleur 236,61 €/MWh soit 5pts/10 ; contenu CO2 du kWh « entrée chaudière »: 24 g soit 10 pts/10, taux de plaquettes 100% soit 10 pts/10, taux d'EnR sur énergie globale distribuée : 100% soit 10 pts/10

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Capacité du porteur

A jour de ses obligations sociales et fiscales

Aide Région pour un montant de 187 229,21 €

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt de la demande le 11/06/2024 avant tout engagement d'opération (actes d'engagement marché de travaux signés le 09/12/2024 et le 15/01/2025).

Fin de réalisation prévue le 15/09/2025 , fin d'éligibilité des dépenses le 15/09/2026

Opération sise sur la commune de Pirey, département du Doubs, région BFC, périmètre du programme.

Commande publique

Régularité de la procédure de mise en concurrence : Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est relevée.

Encadrement communautaire

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC.

Porteur : commune, éligible à l'AàP

Opération : mise en place d'une chaufferie bois avec réseau technique de chaleur et silo, éligible par nature.

Pas d'engagement d'opération de type travaux avant le dépôt du dossier de demande d'aide.

Assiette éligible calculée : 929 469,60 €

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E		
Engagement							
Montant	278 840,88 €	650 628,72 €	185 893,92 €	464 734,80 €			
Taux	30,00 %	70,00 %	20,00 %	50,00 %			
Coût éligible	929 469,60 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
INGENIERIE		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	5 617,39 €
TRAVAUX		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	923 852,21 €
Total dépenses			929 469,60 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	Résultat	MW	0,29
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	Réalisation	MégaWatt (MW)	0,35

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007999 - Crédit d'une chaufferie Biomasse et d'un réseau de chaleur VERMOT
Porteur de projet	48211103600034 VERMOT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 30/09/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2025 au 01/10/2025
Coût total éligible	925 999,28 € HT
Montant de l'aide UE	434 004,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Mise en place d'une chaufferie bois plaquettes de 2x 150 kW (0,3 MW de puissance bois installée) et d'un réseau de 230 ml sur le site de l'entreprise VERMOT SAS sise à Rang (Doubs)

L'entreprise Vermot est spécialiste dans la découpe et les surfaçages de dalles béton et caillebotis pour surface anti-dérapante depuis 35 ans.

L'entreprise est basée dans le Doubs, sur la commune de Rang (25250).

En 2015, l'entreprise a déménagé dans de nouveaux bâtiments afin d'accompagner son développement.

Lors de la conception du bâtiment, la direction a apporté une attention particulière concernant la performance énergétique. Elle a misé entre autres, sur une isolation adaptée et des planchers chauffants dans une grande partie du bâtiment, y compris la zone atelier.

L'entreprise Vermot entreprend en parallèle l'extension de ses locaux, ce qui correspond à une augmentation des besoins.

L'entreprise PMS Industrie, spécialisée dans la fabrication d'élingues, de câbles et de sangles pour le bâtiment, le transport et l'industrie est actuellement chauffée au gaz (chaudière gaz pour les bureaux et aérothermes gaz pour les ateliers de production). Elle prévoit de convertir ses systèmes pour les rendre compatibles avec le raccordement à un réseau de chaleur.

Le porteur du projet à ce stade est l'entreprise Vermot SAS.

Consciente de l'abondance de la ressource bois présente sur le secteur, elle souhaite investir dans une chaufferie biomasse, alimentée par du bois déchiqueté.

Depuis quelques années, un projet d'agrandissement du bâtiment est à l'étude. Ce projet nécessitera le déplacement de la chaufferie actuelle.

En parallèle, l'entreprise PMS, voisine de Vermot, actuellement chauffée au gaz, a également pour projet d'améliorer les performances de ses bâtiments et trouver des sources d'énergies plus vertueuses.

L'objectif est de réutiliser la chaudière actuellement en usage sur le site de Vermot SAS (chaudière bois Heizomat 150 kW avec ballon tampon) et de construire une chaufferie séparée des bâtiments.

Cela permettra d'une part de réduire les risques incendie et d'autre part de faciliter un potentiel raccordement futur dans le cadre de l'agrandissement de la ZI Espace Industriel de Rang.

Les deux projets concordent et une réflexion sur la possibilité de monter un réseau de chaleur entre les 2 sociétés émergent. Avec presque 10 ans d'expérience dans la gestion de sa chaufferie biomasse, l'entreprise Vermot propose de porter le projet.

Le projet consiste donc à réaliser une chaufferie biomasse en bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur avec les deux sociétés (Vermot et PMS, actuellement chauffée au gaz propane).

L'entreprise Vermot assure les investissements, la construction et l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur. L'étude de faisabilité et le rapport d'APD (PLANAIR – septembre 2024) ont déterminé la puissance de la chaufferie à 300 kW et une consommation annuelle pour les deux entités de 378 MWh « entrée chaudière ».

Engagement du 30/09/2024 à faire le travaux d'économies d'énergie avant travaux chaufferie et réseau de chaleur.

Les besoins de chaleur

Les besoins de chaleur de Vermot SAS correspondent à des besoins de chauffage.

Trois zones principales se distinguent :

- les bâtiments existants (bureaux, ateliers, garage camion et appartements),
- l'extension haute et
- l'extension basse.

Les besoins de chaleur de PMS Industrie correspondent à des besoins de chauffage.

Trois zones principales se distinguent également :

- la zone administration,
- la zone de production et PU,
- la zone magasin et expédition.

Le réseau totalisera un linéaire de 230 ml de tranchées

La surface totale des bâtiments à chauffer représente :

- 1 810 m² chez VERMOT SAS (étage non compris)
- 5 650 m² chez PMS Industrie (étage non compris) avec construction d'un nouvel entrepôt de stockage de 1 260 m²

Avis du service instructeur : Favorable

Indicateurs environnementaux prévisionnels

Rendement bois, taux d'EnR : 100%

Energie fossile substituée : 32,5 TEP/an

CO2 fossile évité : 93,62 tonnes/an selon les conventions de 0.324 kg/kWh pour le fioul, 0.272 kg/kWh pour le propane, 0.064 kg/kWh pour l'électricité et 0.024 kg/kWh pour le bois).

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 40/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.

(4 critères : prix de la chaleur : 120,37€ / MWh soit 10/10 ; contenu de CO2 : 24 gr soit 10/10 ; Taux de plaquette 100% soit 10/10 ; Taux d'EnR dans la production distribuée : 100% soit 10/10.

La note obtenue permet au projet de prétendre à une aide publique totale de 80% (plafond selon AàP : 80%).

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Capacité du porteur

A jour de ses obligations sociales et fiscales, permis de construire en cours

Aide Région pour 192 891 € (instruction de l'aide en cours, montant confirmé par la Direction Transition énergétique du CRBFC lors du comité de sélection reportée pour son entière au plan de financement FEDER

VERMOT SAS : entreprise immatriculée au RCS de Belfort sous le n° 482 111 036

En règle vis à vis de ses obligations fiscales (attestation DGFIP du 30/08/2024) et sociales (attestation URSSAF du 30/08/2024)

Demande déposée par le président de la SAS

Capacité financière satisfaisante de l'entreprise analysée sur la base des liasses fiscales 2022, 2023

Capacité financière de l'entreprise

Analyse réalisée sur la base des liasses fiscales 2022, 2023

Entreprise non en difficulté

Fonds de roulement suffisant (2,03 M€) pour couvrir le BFR (771 K€)

Trésorerie suffisante (1,25 M€)

Autonomie financière : 78% raisonnable/bonne (>50%)

Capacité d'emprunt >50% (90%)

Taux d'endettement raisonnable (11%) : emprunts : 297 K€, capitaux propres : 2,6 M€)

Liquidité immédiate (capacité à payer les dettes à court terme), très bon ratio (5,17), >1

Aide du CRBFC acquise pour 192 K€ (en cours d'instruction par la direction Transition énergétique du CRBFC, montant confirmé lors du comité de sélection)

Permis de construire, demande en cours

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt de la demande le 30/09/2024 avant toute signature de devis (en cours au moment de l'instruction)

Fin de réalisation prévue courant 2025, fin d'acquittement des dépenses au plus tard en 2026

Opération sise sur la commune de Rang, département du Doubs, région BFC, périmètre du programme

Commande publique

Sans objet, porteur personne morale de droit privé non tenu aux obligations liées à la commande publique

Encadrement communautaire

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC

Porteur (après consolidation au vu des liasses fiscales 2022, 2023 : bilan <7 M€, CA : <2 M€, effectif 28) : taille de Vermot SAS : petite entreprise

Opération : mise en place d'une chaufferie bois avec réseau technique de chaleur et silo, éligible par nature

Pas d'engagement d'opération avant dépôt de la demande sur eSynergie

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS					
Engagement			Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E		
Montant	299 104,28 €	626 895,00 €	192 891,00 €	434 004,00 €			
Taux	32,30 %	67,70 %	20,83 %	46,87 %			
Coût éligible	925 999,28 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Investissements chaufferie, silo, réseau		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	863 879,00 €
Ingénierie		140- Dépenses de prestations externes	62 120,28 €
		Total dépenses	925 999,28 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	Résultat	MW	0,25
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	Réalisation	Mégawatt (MW)	0,30

Consultation écrite du 24 au 31 janvier 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
5	5.1	3	BFC006775	Renaturation de la place Maréchal Leclerc et de la cour de la mairie d'Auxerre	Mairie d'Auxerre	2 122 780,70 €	766 874,59 €	36,13%	207 211,00 €	470 798,00 €		262 173,00 €		415 724,11 €	Non Renseigne	
Sous-total			1			2 122 780,70 €	766 874,59 €		470 798,00 €	- €	262 173,00 €	- €	415 724,11 €			
5	5.2	4	BFC003403	UN TIERS LIEU POUR TOUS "Vivre Ensemble"	ASSOCIATION RESIDENCE SAINT LOUP	597 258,74 €	300 000,00 €	50,23%							297 258,74 €	2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
5	5.2	4	BFC004595	Construction d'un bâtiment de services et de logements	COMMUNE DE VILLERS LES POTS	1 837 089,67 €	382 111,22 €	20,80%	734 835,94 €	102 342,50 €	417 000,00 €	200 800,00 €		0,01 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			2			2 434 348,41 €	682 111,22 €		734 835,94 €	102 342,50 €	417 000,00 €	200 800,00 €	- €	297 258,75 €		
Nombre de projets présentés :					TOTAL	4 557 129,11 €	1 448 985,81 €		1 205 633,94 €	102 342,50 €	679 173,00 €	200 800,00 €	415 724,11 €	297 258,75 €		

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC006775 - Renaturation de la place Maréchal Leclerc et de la cour de la mairie d'Auxerre
Porteur de projet	21890024900010 Mairie d'Auxerre
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 26/10/2023 au 31/05/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 26/10/2023 au 31/05/2025
Coût total éligible	2 122 780,70 € HT
Montant de l'aide UE	766 874,59 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet d'aménagement de la Place Maréchal Leclerc et de la cour de la mairie s'inscrit dans le plan de mandat 2021-2031, visant à végétaliser les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le confort thermique. Actuellement utilisée principalement comme parking, la place sera réaménagée pour prioriser les piétons, les circulations douces, et les activités commerciales, tout en réduisant l'usage de la voiture.

Par ailleurs, des études archéologiques ont révélé la présence de vestiges historiques bien conservés, nécessitant leur préservation et mise en valeur dans le cadre du projet.

L'aménagement comprendra quatre zones distinctes : une cour végétalisée de l'hôtel de ville, un espace piétonnier pour la détente et la restauration, un parc central, et une zone commerciale. Une fontaine centrale sera installée pour apporter fraîcheur et convivialité. Les travaux débuteront en juin 2024 et se termineront début 2025, après des fouilles archéologiques et des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est en cohérence avec les attendus de la fiche action "Infrastructures vertes" et a été reçu un avis favorable du comité de sélection d'Auxerre du 06/11/2024.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EURO-PEENNE	REGION	ETAT	ETAT	AUTRES PUBLICS	Autre partenaire récurrent
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Culture et communication	Culture et communication (supplément)	Agence de L'Eau	Etat - Fonds vert
Engagement				19/09/2024	21/03/2024	05/07/2024	17/07/2024	02/11/2023
Montant	415 724,11 €	1 707 056,59 €	766 874,59 €	470 798,00 €	170 824,00 €	36 387,00 €	109 296,00 €	152 877,00 €
Taux	19,58 %	80,42 %	36,13 %	22,18 %	8,05 %	1,71 %	5,15 %	7,20 %
Coût éligible	2 122 780,70 €							

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
23VA11 FONTAINE	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	335 015,00 €
23VA19 Fouilles archéologiques	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	494 090,90 €
24VA04 marchés travaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 293 674,80 €
	Total dépenses	2 122 780,70 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	Réalisation	Hectares	0,30
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	Résultat	Personnes	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC003403 - UN TIERS LIEU POUR TOUS "Vivre Ensemble"
Porteur de projet	77865435000033 ASSOCIATION RESIDENCE SAINT LOUP
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 10/07/2023 au 31/10/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 10/07/2023 au 31/10/2024
Coût total éligible	597 258,74 € HT
Montant de l'aide UE	300 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

L'opération consiste en la réhabilitation d'un immeuble ancien, délaissé, sans usage depuis 2014, visant à créer du lien entre tous les acteurs du territoire.

Ce tiers-lieu accueillera une épicerie-café, une salle de vie commune équipée avec multimédia permettant la représentation de spectacles et d'expositions. Des outils informatiques avec Internet seront mis à disposition et les associations auront à leur disposition un lieu tout équipé.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet est en adéquation avec les projets attendus dans le cadre de la fiche action renouvellement urbain en milieu rural puisqu'il permet de réhabiliter un bâtiment à l'abandon pour y installer un tiers lieu accessible à l'ensemble de la population de la commune (pour rappel, le dossier ayant été déposé le 26/09/2023, c'est la première version, du 15/12/2022, de la fiche action "Renouvellement urbain en milieu rural" qui s'applique).

Le PETR du Grand Auxerrois a émis un avis favorable pour ce projet (en date du 30/01/2024).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement			
Montant	297 258,74 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Taux	49,77 %	50,23 %	50,23 %
Coût éligible	597 258,74 €		

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Réhabilitation du bâtiment	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	597 258,74 €
Total dépenses		597 258,74 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004595 - Construction d'un bâtiment de services et de logements
Porteur de projet	21210699100012 COMMUNE DE VILLERS LES POTS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 837 089,67 € HT
Montant de l'aide UE	382 111,22 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Située au cœur du village de Villers-les-Pots, l'Auberge du Cheval Rouge, ancien lieu emblématique de convivialité, est fermée depuis 2005. La municipalité, dans une démarche de revitalisation du centre-bourg, a souhaité acquérir ce bâtiment stratégique pour en faire un projet multi-usage répondant aux besoins des habitants et du territoire. Après une étude de faisabilité, le choix s'est porté sur la démolition et la reconstruction d'un bâtiment écoresponsable, favorisant accessibilité, performances énergétiques et optimisation de l'espace public.

Le projet inclut :

- Un commerce de proximité (boulangerie-épicerie) pour dynamiser le village ;
- Un restaurant/bar mutualisé, en partenariat avec Emmaüs, axé sur l'insertion sociale et les circuits courts ;
- Une maison d'assistantes maternelles (MAM) pour répondre au manque de solutions de garde d'enfants ;
- Quatre logements locatifs (hors demande d'aide FEDER).

Les espaces extérieurs seront aménagés pour inclure des zones perméables, des parkings minute, et des espaces verts mutualisés.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la construction d'un bâtiment de services et de logement sur la commune de Villers les Pots, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2026, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le PETR Val de Saône Vingeanne, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable dans un courrier en date du 9 janvier 2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Villers les Pots, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 382 111,22 € est proposée pour ce projet, représentant 20,8 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 1 837 089,67 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EURO-PEENNE	ETAT	REGION	DEPARTE-MENT	AUTRES PUBLICS	REGION	Autre partenaire ponctuel
Financeur	BENEFI-CIAIRE	COFINAN-CEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional	Finances et comptes pu-blics	Bour-gogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Côte-d'Or	Communau-té de com-munes	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	CAF
				28/05/2024	11/03/2022	11/03/2022	04/07/2023		16/11/2023
Montant	0,01 €	1 837 089,66 €	382 111,22 €	734 835,94 €	22 342,50 €	417 000 €	100 000 €	80 000 €	100 800 €
Taux	0,00 %	100,00 %	20,80 %	40,00 %	1,22 %	2,70 %	5,44 %	4,38 %	5,51 %
Coût éligible	1 837 089,67 €								

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Acquisition immobilière	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	104 482,92 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	29 045,25 €
Contrôle technique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 386,25 €
Diagnostic amiante	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 860,00 €
Etude géotechnique de conception (G2 AVP)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 931,50 €
Etude géotechnique (G2 PRO)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 331,25 €
Etude géotechnique préalable (G1)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	780,00 €
Hydrogéotechnique (G4)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 495,00 €
Maitrise d'oeuvre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	115 781,25 €
Relevés topographiques	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	865,80 €
SPS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 029,00 €
Travaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 566 101,45 €
Total dépenses		1 837 089,67 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00

FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	35 951,00
--	-------------	-----------	-----------

Consultation écrite du 24 au 31 janvier 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 6 : "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
6	5.2	1	BFC002540	Rénovation de l'hôtel restaurant Les Clochettes du Risoux	LES CLOCHETTES DU RISOUX	784 828,63 €	265 717,80 €	33,86%				24 007,20 €		495 103,63 €	2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides minimis	
Sous-total			1			784 828,63 €	265 717,80 €		- €	- €	- €	24 007,20 €	- €	495 103,63 €		
6	5.2	2	BFC002304	Restauration et mise en tourisme de deux zones humides emblématiques du massif du Jura dans l'Ain : le Marais de Vaux et le Lac Genin	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes	994 801,75 €	596 881,05 €	60,00%	88 605,63 €			256 458,41 €		52 856,66 €	Non Renseigne	
Sous-total			1			994 801,75 €	596 881,05 €		88 605,63 €	- €	- €	256 458,41 €	- €	52 856,66 €		
Nombre de projets présentés :			2			TOTAL	1 779 630,38 €	862 598,85 €		88 605,63 €	- €	- €	280 465,61 €	- €	547 960,29 €	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002540 - Rénovation de l'hôtel restaurant Les Clochettes du Risoux
Porteur de projet	83881684100012 LES CLOCHETTES DU RISOUX
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Éligibilité temporelle	du 04/07/2023 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 04/07/2023 au 31/12/2028
Coût total éligible	784 828,63 € HT
Montant de l'aide UE	265 717,80 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet consiste en la rénovation d'un hôtel-restaurant Les Clochettes du Risoux, situé à Chapelle des bois, dans le Haut-Doubs, à la limite du département du Jura et de la frontière Suisse. L'hôtel se situe idéalement sur le site nordique de Chapelle des Bois, sur le parcours de la GTJ, de l'Échappée Jurassienne, du GR5 et du GR509, il est prisé notamment par les amateurs de ski, randonnées, VTT..

La rénovation envisagée permettra à l'hôtel de monter en gamme avec l'atteinte de 3 étoiles et d'envisager l'obtention des labels "clé verte" et "Motards bienvenue". Également, une chambre accessible aux PMR sera créée dans le cadre de cette rénovation. Ainsi, il est prévu l'isolation du bâtiment par les toit, murs et fenêtre, la modernisation des chambres actuelles et la création de nouvelles, la rénovation de la cuisine et des sanitaires, la création d'un local pour les deux-roues. Ces travaux s'effectueront dans un esprit éco-responsable avec la réduction de la consommation énergétique du bâtiment, avec la récupération d'eau de pluie, avec la réduction de la consommation électrique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet est éligible à la Priorité 6 du Programme FEDER Bourgogne-Franche-Comté pour le période 2021/2027 qui soutient les actions de transition écologique et de poursuite de la durabilité des hébergements touristiques. En effet, la rénovation de l'hôtel restaurant Les Clochettes du Risoux permettra d'offrir un hébergement de qualité, avec des normes plus respectueuse de l'environnement et visant l'obtention de 3 étoiles.

Les dépenses concernent les travaux de rénovation du bâtiment, des chambres de l'hôtel, la création d'une chambre PMR et d'une remise pour les motards. Cette rénovation permettra également d'accueillir des salariés saisonniers. Les devis ont été transmis et correspondent aux dépenses présentées.

Les ressources sont apportées par une aide de l'ADEME à hauteur de 24 007,20 € (3,06 % du coût du projet) et par le FEDER à hauteur de 265 717,80 € (33,86 % du coût total) calculé sur la base du règlement de minimis. Le bénéficiaire finance 63,08 % de son projet.

Un avis favorable est émis pour le financement de ce projet dans le cadre du FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS
		Autre partenaire récurrent
		ADEME
Engagement		Fonds européen de développement régional
Montant	495 103,63 €	289 725,00 €
Taux	63,08 %	36,92 %
Coût éligible	784 828,63 €	

DÉPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Alarme incendie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	36 370,40 €
Aspiration centralisée	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 486,16 €
Récupération d'eau	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	22 000,00 €
Remise motards	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	108 125,00 €
rénovation 16 chambres et 4 studios	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	497 219,64 €
rénovation chambre PMR, salon, séchoir, salle ski	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	21 430,00 €
rénovation cuisine et plonge	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Sauna	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Toit	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
VMC double flux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	41 853,50 €
employés	050- Frais de personnel directs	0,00 €
couts indirect renovation	100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	51 343,93 €
Total dépenses		784 828,63 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	495 104,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	612 000,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002304 - Restauration et mise en tourisme de deux zones humides emblématiques du massif du Jura dans l'Ain : le Marais de Vaux et le Lac Genin
Porteur de projet	39853422200037 Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du 01/01/2022 au 30/10/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2022 au 30/04/2026
Coût total éligible	994 801,75 € TTC
Montant de l'aide UE	596 881,05 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet présenté par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes vise deux sites naturels majeurs dans le département de l'Ain sur le territoire du Massif du Jura : le marais de Vaux, seconde plus grande zone humide du département et le lac Genin, pépite naturelle du département de l'Ain associé à des tourbières et très apprécié des visiteurs. L'objectif de l'opération est d'améliorer l'attractivité touristique par l'augmentation de l'accueil du public pour le marais de Vaux, et la canalisation et la gestion du public pour le lac Genin tout en améliorant le caractère hydrologique des sites.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet consiste en la valorisation du patrimoine naturel dans une démarche d'attractivité touristique sur deux sites naturels majeurs du Département de l'Ain, sur le territoire du Massif du Jura. Le projet répond ainsi aux objectifs du programme FEDER 21/27 pour la Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura.

Certaines dépenses présentées ont été écartées pour ne retenir que celles éligibles au programme et à la fiche action "patrimoine naturel et culturel".

Après analyse de la commande publique, une correction est appliquée pour un peu moins de 5 % du montant des marchés publics, soit 20 951,20€ au total.

Le coût total présenté initialement s'élevait à 2 013 988,44 €. Après avoir écarté les dépenses non éligibles et la correction financière sur les marchés publics, le coût total retenu éligible s'élève à 994 801,75€.

Le taux maximum d'aide publique peut intervenir à 100 %, le taux maximum de FEDER est plafonné à 60% conformément à la fiche action.

Une subvention du FEDER est donc proposée à hauteur de 596 881,05€, soit 60% du coût total retenu.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	AUTRES PU-BLICS	UNION EU-ROPEENNE	ETAT		
			Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Fonds européen de développement régional	Écologie, développement durable et énergie		
Engagement			21/04/2021		04/08/2022		
52 856,66 €	941 945,09 €	256 458,41 €	596 881,05 €	88 605,63 €			
Montant	5,31 %	94,69 %	25,78 %	60,00 %	8,91 %		
Coût éligible	994 801,75 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
LAC GENIN Panneaux liés à l'accueil du public FED 38-69-70	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 190,72 €
LAC GENIN Restauration des berges et aménagement d'un cheminement piétonnier FED37-71	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	54 717,36 €
MARAIS DE VAUX Aménagement de l'aire d'accueil du plan d'eau des Lésines FED22	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	150 264,56 €
MARAIS DE VAUX Autres dépenses restauration FED8-10-36	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	26 898,96 €
MARAIS DE VAUX Installation d'infrastructures d'accueil du public FED4	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	53 010,00 €
MARAIS DE VAUX Restauration hydrologique fossé nord FED7 bis	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	80 160,00 €
MARAIS DE VAUX Restauration hydromorphologique du Marais de Pré d'Amus FED7	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	40 022,00 €
coûts indirects 7%	100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	65 080,49 €
LAC GENIN Définition d'un avant-projet de gestion de l'accueil sur le site du lac Genin FED46	140- Dépenses de prestations externes	9 360,00 €
MARAIS DE VAUX Conception d'opérations de restauration hydromorphologique FED2&3	140- Dépenses de prestations externes	40 672,50 €
MARAIS DE VAUX Etude hydrologique marais de Vaux, plan d'eau des Lésines, ruisseau de Mélogne FED1&5	140- Dépenses de prestations externes	113 845,16 €
MARAIS DE VAUX Parcours d'interprétation Etude FED99	140- Dépenses de prestations externes	50 580,00 €
MARAIS DE VAUX Parcours d'interprétation Réalisation des médias jusqu'aux BAT FED82	140- Dépenses de prestations externes	250 000,00 €
MARAIS DE VAUX Phase PRO de MOE sur la partie sud du marais FED34	140- Dépenses de prestations externes	54 000,00 €
Total dépenses		994 801,75 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	2,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	612 000,00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	0,00

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC000411	NMCI phase 1	S O P I L	2 209 791,00 €	209 791,00 €	9,49 %	Après relances, la totalité des éléments nécessaires à l'instruction du dossier n'a pas été fournie.
1	1.3	1	BFC000507	Machine à polir automatique	SAS P.S.M.	396 615,00 €	79 323,00 €	20,00 %	Aucune réponse a été apportée aux plusieurs demandes de pièces.
1	1.3	1	BFC000760	extension du bâtiment de production	SCIERIE DU TEZIN	337 903,50 €	118 266,00 €	35,00 %	Dans ses conditions, la Scierie n'étant pas propriétaire du terrain ni des locaux existants, une aide FEDER pour la construction d'une extension sur ce même site ne peut lui être attribuée. Le dossier FEDER de la Scierie du TEZIN est considéré comme inéligible.
3	2.1	1	BFC002029	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Lavoisier	SPL Territoire 25	1 360 290,85 €	816 174,00 €	60,00%	A la suite de l'envoi des dernières conventions de cofinanceurs, l'analyse a fait apparaître que pour tenir compte des plafonds d'aides publiques et au vu des autres cofinancements publics attribués, le FEDER ne peut plus être mobilisé à hauteur du seuil imposé de 50 000 €.
Nombre de projets présentés :		4			TOTAL	4 304 600,35 €	1 223 554,00 €		

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000411 - NMCI phase 1
Porteur de projet	61282057100018 S O P I L
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2022 au 31/12/2023
Coût total éligible	2 209 791,00 € HT
Montant de l'aide UE	209 791,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

A travers ce projet SOPIL cherchait à maintenir sa présence dans le secteur automobile et plus particulièrement dans la technologie avancée de l'automobile de demain.

L'objectif était également de permettre à notre client de s'approvisionner en France pour ses composants et prouver que les composants existants en Chine pouvaient être également fabriquer en France. même si la technologie est différentes nous avons simplifier le design et remplie le cahier des charges clients.

Ce projet va permettre à SOPIL une forte montée en compétences a travers la complexité des process mis en place mais également l'acquisition de nouvelles compétences par les SOPILIENS déjà en place mais également par l'embauche de futur SOPILIENS qui viendront porter main forte à un effectif déjà bien occupé.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le porteur a été contacté une première fois pour la complétude de son dossier le 20/03/2024

Une relance a été faite par mail le 03/05/2024 à laquelle a répondu envoyer les éléments au plus vite

Une autre relance a été faite le 23/07/2024 à laquelle le porteur a répondu envoyer les éléments à la fin du mois d'août.
un dernier mail a été envoyé le 04/09/2024 précisant qu'aucune autre relance ne serait faite

Enfin, un dernier courrier postal et rédhibitoire lui a été envoyé avec accusé de réception le 01/10/2024 (AR daté du 04/10/2024) précisant que sans réponse 48h après la date de réception le dossier serait réputé abandonné et qu'il serait présenté pour rejet.

une réponse mail a été reçue le 16/10/2024 expliquant que le porteur n'avait pas la capacité administrative nécessaire et demandait pouvoir envoyer les éléments à la fin du mois d'octobre.

le porteur n'a pas envoyé la totalité des éléments nécessaires à l'instruction du dossier, il est donc présenté en rejet.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	PRIVE	UNION EUROPEENNE
			/	Fonds européen de développement régional
Engagement			26/07/2022	
Montant	0,00 €	2 209 791,00 €	2 000 000,00 €	209 791,00 €
Taux	0,00 %	100,00 %	90,51 %	9,49 %
Coût éligible	2 209 791,00 €			

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Cabine d'insonorisation	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	20 450,00 €
Dévidoir	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	152 200,00 €
Lubrification de bande	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	10 691,00 €
Machine d'emballage automatique	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	928 250,00 €
Presse à découper	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	667 800,00 €
Recuit par induction	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	299 400,00 €
Transpalettes robotisés	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	131 000,00 €
Total dépenses		2 209 791,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	2 000 000,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	500 000,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	127,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000507 - Machine à polir automatique
Porteur de projet	47912563500017 SAS P.S.M.
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 29/04/2022 au 29/04/2023
Coût total éligible	396 615,00 € HT
Montant de l'aide UE	79 323,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

La société PSM est spécialisée dans la fabrication de lunettes. Elle souhaite investir dans une nouvelle ligne de production.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur :

Plusieurs demandes de pièces ont été faites par courriel les 10/05/2023, 27/06/2024 et 29/07/2024. Une dernière relance a été envoyée par courrier papier (lettre en recommandé avec accusé de réception) le 06/11/2024, reçue le 12/11/2024. Aucune réponse n'a jamais été apportée à ces demandes. Par conséquent, l'autorité de gestion considère que le porteur abandonne le projet et renonce à sa demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EURO-PEENNE				
			Fonds européen de développement régional				
Engagement							
Montant	317 292,00 €	79 323,00 €	79 323,00 €				
Taux	80,00 %	20,00 %	20,00 %				
Coût éligible	396 615,00 €						

DÉPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
MACHINE à POLIR AUTOMATIQUE	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	396 615,00 €	
	Total dépenses	396 615,00 € HT	

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,20
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	237 969,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000760 - extension du bâtiment de production
Porteur de projet	35038837700011 SCIERIE DU TEZIN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 01/03/2023 au 30/10/2023
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/03/2023 au 30/06/2023
Coût total éligible	337 903,50 € HT
Montant de l'aide UE	118 266,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

La scierie du Tézin investit sur les années 2023 et 2024 environ 1 M euros pour l'acquisition de différentes machines, permettant d'améliorer les performances de l'entreprise tout en facilitant le travail des salariés. Le choix a donc été fait d'agrandir l'atelier de production pour permettre une installation optimale de ces machines ;

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : La demande d'aide FEDER a été déposée par la Scierie TEZIN SARL le 26/01/2023 pour la construction d'une extension d'un bâtiment de production sur le site de Fontenois-la-Ville en Haute-Saône.

L'ensemble des terrains et des bâtiments appartiennent à la SCI Terretezin. Le gérant de cette SCI est M. Silvère BOUCQ, l'associé indéfiniment responsable est la société ELANTRIS qui détient 100% des parts de la Scierie TEZIN, porteuse du projet FEDER.

La Scierie du TEZIN ne dispose pas pleinement de la propriété des terrains et bâtiment objet du dossier FEDER, mais uniquement un droit d'usage acté par la signature d'un bail commercial en date du 15/10/2028 avec la SCI Terretezin.

Dans ses conditions, la Scierie n'étant pas propriétaire du terrain ni des locaux existants, une aide FEDER pour la construction d'une extension sur ce même site ne peut lui être attribuée. Le dossier FEDER de la Scierie du TEZIN est considéré comme inéligible.

A l'issue de l'instruction des pièces présentées par ce porteur de projet, l'instructeur émet un avis défavorable présenté pour avis au comité.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			DEPARTE-MENT	AUTRES PU-BLICS	UNION EU-ROPEENNE		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Haute-Saône	Communauté de communes	Fonds européen de développement régional	E	
Engagement							
Montant	186 005,50 €	151 898,00 €	16 816,00 €	16 816,00 €	118 266,00 €		
Taux	55,05 %	44,95 %	4,98 %	4,98 %	35,00 %		
Coût éligible	337 903,50 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
béton	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	67 478,00 €
charpente métallique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	80 922,00 €
Electricite	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	67 220,00 €
fourniture matériaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	37 083,50 €
Terrassement	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	85 200,00 €
Total dépenses		337 903,50 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	0,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	185 000,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002029 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire Lavoisier
Porteur de projet	53942611400010 SPL Territoire 25
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 24/07/2023 au 23/08/2024
Coût total éligible	1 360 290,85 € HT
Montant de l'aide UE	816 174,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Rénovation énergétique de l'école élémentaire Lavoisier à Valdahon pour un meilleur confort des usagers et une réduction significative des consommations énergétiques

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : A la suite de l'envoi des dernières conventions de cofinanceurs, l'analyse a fait apparaître que pour tenir compte des plafonds d'aides publiques et au vu des autres cofinancements publics attribués, le FEDER ne peut plus être mobilisé à hauteur du seuil imposé de 50 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			ETAT	REGION	UNION EUROPEENNE		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Écologie, développement durable et énergie	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	E	
Engagement							
Montant	274 116,85 €	1 086 174,00 €	160 000,00 €	110 000,00 €	816 174,00 €		
Taux	20,15 %	79,85 %	11,76 %	8,09 %	60,00 %		
Coût éligible	1 360 290,85 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Etudes préalables		140- Dépenses de prestations externes	8 084,40 €
Honoraires		140- Dépenses de prestations externes	137 355,50 €
Honoraires mandataire T25		140- Dépenses de prestations externes	59 085,00 €
Travaux		140- Dépenses de prestations externes	1 155 765,95 €
		Total dépenses	1 360 290,85 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	667,16
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	30,02
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	0,67

Consultation écrite du 24 au 31 janvier 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour Avis (modification)**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.1	1	BFC000802	Développement de procédés de fabrication de biomédicament innovant	ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	19 912 113,13 €	17 884 924,03 €	89,82 %	Modification de l'article 2, 4 et 5.3 ainsi que de l'annexe I, II et des statuts d'un partenaire. Augmentation du FEDER de 0,01 €.
1	1.3	1	BFC000410	CENTRE DE TAILLE HUNDEGGER K2	SARL TRIOBOIS	489 480,00 €	97 896,00 €	20,00 %	Modification du plan de financement initial (répartition du FEDER)
Nombre de projets présentés :					TOTAL	20 401 593,13 €	17 982 820,03 €		

BIO 'IMP

développement de procédés de fabrication de biomédicaments innovants

Etablissement Français du Sang – BFC 000802

Projet sélectionné au titre de l'AAP projets de recherche et développement collaboratifs entreprises /laboratoires dans le cadre de la stratégie régionale de spécialisation intelligente



Projet	BFC000802 - Développement de procédés de fabrication de biomédicament innovant
Porteur de projet	42882285200052 ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du 01/01/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/02/2023 au 31/12/2028
Coût total éligible	19 912 113,13 € HT
Montant de l'aide UE	17 884 924,03 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Les acteurs du consortium du projet collaboratif Bio'Imp développent et déploient des solutions technologiques et biotechnologiques innovantes afin d'optimiser les procédés de fabrication des biomédicaments.

Le développement de biomédicaments, médicaments dont le principe actif est d'origine biologique, est en plein essor. Un enjeu de santé publique a émergé ces dernières années face au coût de production de ces médicaments innovants, limitant leur déploiement malgré des premiers résultats scientifiques probants.

C'est dans ce contexte que se présente le projet « Bio Imp », porté par un consortium d'acteurs académiques et industriels spécialisés en bioproduction, biotechnologies et microtechnologies.

Plusieurs acteurs de ce projet ont collaboré lors d'un précédent projet collaboratif financé par les fonds FEDER, le projet MiMéDI : Microtechniques pour les Médicaments Innovants. Les nombreux résultats obtenus ont été valorisés par plus de 40 publications scientifiques, 4 enveloppes Soleau et 4 brevets, 10 emplois ont été créés. Par conséquent les entreprises CellQuest, RD Biotech, Diaclone, Med'Inn'Pharma et Lymphobank, en collaboration avec l'EFS, les laboratoires RIGHT et FEMTO-ST de l'Université de Franche-Comté et FC'innov sont de nouveau associés dans ce projet très ambitieux visant à poursuivre l'implémentation de technologies de rupture dans les procédés de bioproduction.

Par courrier du 27 décembre décembre, l'EFS a sollicité un avenant à la convention initiale. En effet :

- le projet a connu du retard sur le plan scientifique et il est nécessaire de prolonger sa durée ;
- par ailleurs un partenaire -LYMPHOBANK – abandonne le projet des suites de sa liquidation judiciaire le 15 décembre dernier ; par conséquent les budgets globaux ont évolué dans le détail pour chaque partenaire et ligne de dépenses (les dépenses programmées initialement par l'entreprise Lymphobank sont reportées sur des acteurs publics – réglementaire – EFS et Université - les budgets globaux restant quasi équivalents (un centime d'écart) ;
- l'Université de son côté a vu ses statuts évoluer au cours de 2024 : dans un cadre expérimental, elle devient l'Université Marie et Louis Pasteur ;
- enfin, l'EFS demande la suppression du taux de 10 % du montant des dépenses totales pour les demandes de paiement d'acomptes Feder.

L'Avenant 1 rédigé reprendra l'ensemble de ces éléments :

- Modification de l'article 2 et de l'annexe II (Annexe financière) du fait des modifications de budgets de différents partenaires liés au retard du projet et à l'abandon d'un partenaire : Lymphobank, entreprise en liquidation au 15/12/2024 ; nouvelle répartition des dépenses sur les établissements publics ;
- modification de l'annexe I : indicateurs (5 entreprises impliquées au lieu de 6) ;
- modification de l'article 4 de la convention : prolongement de la durée du projet au 31/12/2028 ;
- modification des statuts d'un partenaire : Université de Franche-Comté qui devient Université Marie et Louis Pasteur ;
- modification de l'article 5.3 : pour le versement des acomptes, suppression du pourcentage de 10% de l'aide globale feder ;

Avis du service instructeur :

avis favorable à la mise en place de ce premier avenant à la convention.

PLAN DE FINANCEMENT - Convention initiale

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	
	Fonds européen de Développement régional		
Engagement			
Montant	2 166 689,08 €	17 884 924,02 €	17 884 924,02 €
Taux	10,81 %	89,19 %	89,19 %
Coût éligible	20 051 613,10 €		

DEPENSES

Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Investissement	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	943 951,00 €
Ressources Humaines	050- Frais de personnel directs	8 725 706,48 €
frais indirects 25%	090- Coûts indirects	3 267 122,62 €
Prestations externes directement liées et nécessaires à l'opération	140- Dépenses de prestations externes	3 716 000,00 €
Communication	210- Dépenses de communication de l'opération	57 100,00 €
Déplacements liés à l'opération	220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	96 050,00 €
Réactifs, consommables et petits matériels scientifiques liés à l'opération	240- Autres dépenses (à spécifier)	3 245 683,00 €
Total dépenses		20 051 613,10 € HT

PLAN DE FINANCEMENT - Avenant 1 à la convention

RESSOURCES		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS
Engagement	UNION EUROPEENNE	
	Fonds européen de développement régional	
Montant	2 027 189,10 €	17 884 924,03 €
Taux	10,18 %	89,82 %
Coût éligible	19 912 113,13 €	

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Investissement	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	830 987,40 €
RH	050- Frais de personnel directs	8 322 590,30 €
frais indirects 25%	090- Coûts indirects	3 151 805,72 €
Prestations externes directement liées et nécessaires à l'opération	140- Dépenses de prestations externes	4 153 084,60 €
communication	210- Dépenses de communication de l'opération	57 400,00 €
déplacements liés à l'opération	220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	218 800,00 €
Réactifs, consommables et petits matériels scientifiques liés à l'opération	240- Autres dépenses (à spécifier)	3 177 445,11 €
Total dépenses		19 912 113,13 € HT

INDICATEURS			
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	30,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	5
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	60,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	5
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	5,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000410 - CENTRE DE TAILLE HUNDEGGER K2
Porteur de projet	379155369 BPCE LEASE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 06/12/2021 au 30/06/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2023 au 31/12/2023
Coût total éligible	489 480,00 € HT
Montant de l'aide UE	97 896,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Acquisition d'un centre d'usinage K2-Industry

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le porteur a souhaité une modification du plan de financement initial.
Le montant du centre d'usinage a été financé par le biais d'un crédit-bail et l'installation et mise en œuvre par l'entreprise directement.
cela implique une modification de la répartition initiale du FEDER.

L'investissement initial, inchangé, est de 489 480,00 €HT
Le FEDER initialement proposé est de 97 896,00 €, soit 20% du montant initial.

La répartition se ferait comme suit :

- 93 096,00 € pour le crédit bailleur (correspondant à 20% d'un montant de 465 480,00 € HT)
- 4 800,00 € pour l'entreprise (correspondant à 20% d'un montant de 24 000,00 € HT)

Le montant accordé lors du comité régional de programmation du 20/06/2024 est respecté.
Pas d'autres modifications du rapport initial.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement			Fonds européen de développement régional
Montant	391 584,00 €	97 896,00 €	97 896,00 €
Taux	80,00 %	20,00 %	20,00 %
Coût éligible	489 480,00 €		

DEPENSES	Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense		
CENTRE DE TAILLE HUNDEGGER K2-INDUSTRY	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	489 480,00 €
ELECTRICITE	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
GENIE CIVIL	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
	Total dépenses	489 480,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	2,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	391 584,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.1	1	BFC004895	MEEUH - Méthane et autres Emissions des Etables et stabulations pour un usage Utile à l'Homme	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	547 864,71 €	547 864,71 €	100,00 %	Avis défavorable du comité de sélection de l'AAP RIS3 (6/20)
1	1.1	1	BFC004957	Méthane et autres Emissions des Etables et stabulations pour un usage Utile à l'Homme Acronyme : MEEUH	DAVI	50 808,58 €	25 404,29 €	50,00 %	Avis défavorable du comité de sélection de l'AAP RIS3 (6/20)
1	1.1	1	BFC004897	INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	3 508 055,25 €	3 508 055,25 €	100,00 %	Projet non retenu au titre de l'AàP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 FEDER 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)
1	1.1	1	BFC004903	INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique	SAS VINESIME	28 000,00 €	22 400,00 €	80,00 %	Projet non retenu au titre de l'AàP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 FEDER 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)
1	1.1	1	BFC004904	INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique	CEDD	66 677,30 €	50 677,30 €	76,00 %	Projet non retenu au titre de l'AàP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 FEDER 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)
1	1.1	1	BFC004934	INNO2VAC : Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique	INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	641 518,74 €	641 518,74 €	100,00 %	Projet non retenu au titre de l'AàP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 FEDER 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)
1	1.1	1	BFC004943	CMédiC	UNIVERSITE DE BESANCON	2 358 030,67 €	1 678 505,63 €	71,18 %	Projet non retenu au titre de l'AàP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 FEDER 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)
1	1.1	1	BFC004961	INNO2VAC	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES	180 000,00 €	180 000,00 €	100,00 %	Projet non retenu au titre de l'AAP de la priorité 1 – Recherche Innovation pour une spécialisation intelligente du territoire – janvier 2024 – comité de sélection de juillet 2024 (note inférieure à la moyenne).
1	1.1	1	BFC004962	SSUWAI : Safe Surgery With Artificial Intelligence	GHT Centre FC - CHR Besançon	1 436 820,42 €	977 367,15 €	68,02 %	Projet non retenu au titre de l'AAP de la priorité 1 – Recherche Innovation pour une spécialisation intelligente du territoire – janvier 2024 – comité de sélection de juillet 2024 (note inférieure à la moyenne).
1	1.1	1	BFC004997	BienADom	UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	7 182 185,01 €	6 458 773,99 €	89,93 %	Refus comité de sélection AAP
1	1.3	1	BFC000681	PROJET D'INVESTISSEMENTS SOMECA	SOMECA EMB. BOIS INDUSTRIELS CAISSERIE	891 650,00 €	312 077,00 €	35,00 %	Remplacement 2 robots par centre usinage
2	1.2	4	BFC003169	Gestion numérique de la donnée sociale	DEPARTEMENT DE LA NIEVRE	912 884,73 €	440 519,31 €	48,26 %	Prolongation des délais de réalisation
Nombre de projets présentés :		12			TOTAL	17 804 495,41 €	14 843 163,37 €		

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004895 - MEEUH - Méthane et autres Emissions des Etables et stabulations pour un usage Utile à l'Homme
Porteur de projet	19211237300019 UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	-
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2024 au 31/12/2027
Coût total éligible	547 864,71 € HT
Montant de l'aide UE	547 864,71 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

En captant les gaz à effet de serre ou malodorants lors de la stabulation d'une part et en valorisant les lisiers d'autre part, nous nous proposons de produire l'électricité via des générateurs en circuit court. Cette électricité permettra de contribuer au fonctionnement des datacenters ou autres ressources du secteur numérique. Le bilan carbone des exploitations est ainsi réduit par la captation des gaz qui autrement seraient libérés dans l'atmosphère avec un fort pouvoir d'effet de serre. Les entreprises du numérique voient leur bilan carbone réduit par l'utilisation d'électricité au bilan carbone lui aussi réduit. L'intérêt du projet n'est pas tant dans la valorisation économique directe des rejets des exploitations, mais bien dans la réduction de l'empreinte carbone de ces activités et la pérennisation des élevages traditionnels face aux préoccupations et pressions environnementales. Il permet aussi une mise en synergie de deux secteurs très différents, l'élevage traditionnel et la haute technologie du numérique.

A titre d'exemple un bovin en élevage émet environ 100g de méthane par jour par voie aérienne, soit un équivalent de 7Kg de CO2. La captation et valorisation de ces gaz, même partielle lors des périodes de stabulation, représente un fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre des exploitations.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Avis défavorable du comité de sélection de l'AAP RIS3 qui s'est tenu le 12 juillet 2024.

Le comité de sélection a attribué une note de 6/20 à ce projet.

Selon la grille d'analyse de l'AAP, le comité a attribué la notation suivante par critère :

- Levée de verrous technologiques débouchant sur des nouveaux produits, services ou procédés commercialisables à terme : 1,0/4
- Masse critique suffisante en terme d'entreprises et d'équipes de recherche : 1,5/4
- Innovation technologique ou d'usage : 1,5/5
- Capacité des partenaires à mener à bien le projet : 1,0/5
- Performance environnementale du projet : 1,0/2

Conformément aux termes de l'appel à projet RIS3 2024, tout projet n'ayant pas obtenu la moyenne ne peut être sélectionné. Le projet est présenté pour refus à l'attention des membres du comité régional de programmation.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	0,00 €	547 864,71 €	547 864,71 €				
Taux	0,00 %	100,00 %	100,00 %				
Coût éligible	547 864,71 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
2 ordinateurs		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 400,00 €
Groupe électrogène		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 649,00 €
IGR		050- Frais de personnel directs	142 646,07 €
Post-Doctorant		050- Frais de personnel directs	80 596,70 €
Forfait 25% - Coûts indirects		120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	57 072,94 €
Prestation		140- Dépenses de prestations externes	262 500,00 €
		Total dépenses	547 864,71 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	2,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	1,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de	Réalisation	Nombre d'ETP	33,00

recherche bénéficiant d'un soutien

annuels

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004957 - Méthane et autres Emissions des Etables et stabulations pour un usage Utile à l'Homme Acronyme : MEEUH
Porteur de projet	43394019400056 DAVI
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	-
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2024 au 31/12/2027
Coût total éligible	50 808,58 € HT
Montant de l'aide UE	25 404,29 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

En captant les gaz à effet de serre ou malodorants lors de la stabulation d'une part et en valorisant les lisiers d'autre part, nous nous proposons de produire l'électricité via des générateurs en circuit court. Cette électricité permettra de contribuer au fonctionnement des datacenters ou autres ressources du secteur numérique. Le bilan carbone des exploitations est ainsi réduit par la captation des gaz qui autrement seraient libérés dans l'atmosphère avec un fort pouvoir d'effet de serre. Les entreprises du numérique voient leur bilan carbone réduit par l'utilisation d'électricité au bilan carbone lui aussi réduit. L'intérêt du projet n'est pas tant dans la valorisation économique directe des rejets des exploitations, mais bien dans la réduction de l'empreinte carbone de ces activités et la pérrennisation des élevages traditionnels face aux préoccupations et pressions environnementales. Il permet aussi une mise en synergie de deux secteurs très différents, l'élevage traditionnel et la haute technologie du numérique.

A titre d'exemple un bovin en élevage émet environ 100g de méthane par jour par voie aérienne, soit un équivalent de 7Kg de CO2. La captation et valorisation de ces gaz, même partielle lors des périodes de stabulation, représente un fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre des exploitations.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Avis défavorable du comité de sélection de l'AAP RIS3 qui s'est tenu le 12 juillet 2024.

Le comité de sélection a attribué une note de 6/20 à ce projet.

Selon la grille d'analyse de l'AAP, le comité a attribué la notation suivante par critère :

- Levée de verrous technologiques débouchant sur des nouveaux produits, services ou procédés commercialisables à terme : 1,0/4
- Masse critique suffisante en terme d'entreprises et d'équipes de recherche : 1,5/4
- Innovation technologique ou d'usage : 1,5/5
- Capacité des partenaires à mener à bien le projet : 1,0/5
- Performance environnementale du projet : 1,0/2

Conformément aux termes de l'appel à projet RIS3 2024, tout projet n'ayant pas obtenu la moyenne ne peut être sélectionné. Le projet est présenté pour refus à l'attention des membres du comité régional de programmation.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional	E			
Engagement							
Montant	25 404,29 €	25 404,29 €	25 404,29 €				
Taux	50,00 %	50,00 %	50,00 %				
Coût éligible	50 808,58 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Designeuse UI/UX		050- Frais de personnel directs	3 270,35 €
Développeur		050- Frais de personnel directs	20 755,81 €
Lead Développeur		050- Frais de personnel directs	17 546,52 €
Dépenses indirectes (15%)		090- Coûts indirects	6 235,90 €
Dépenses services "cloud"		140- Dépenses de prestations externes	3 000,00 €
Total dépenses			50 808,58 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	25 404,29
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	6,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	2,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

PROJET INNO2VAC

Projet	BFC004897 - INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique
Porteur de projet	19211237300019 UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2024 au 31/10/2028
Coût total éligible	3 508 055,25 € HT
Montant de l'aide UE	3 508 055,25 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique a pour objectif de développer par le levier de la recherche et de l'innovation les alternatives au brûlage des sarments de vigne, pratique encore très présente au sein des vignobles de Bourgogne et du Jura, et d'optimiser la valorisation des coproduits de vinification. Il déploie deux grands axes :

- Développer de nouveaux produits issus de la valorisation des coproduits viti-vinicoles à partir de procédés d'extraction verte, pour l'élaboration de nouveaux nutraceutiques, de biomatériaux innovants, et de bio-solutions permettant de réduire l'usage de pesticides de synthèse et d'augmenter la résistance de la vigne à des stress abiotiques (hydrique, thermique) ;
- Innover dans l'identification et la caractérisation de biomolécules et d'extraits actifs, au travers d'approches métabolomiques non-ciblées, dans l'objectif de créer un conservatoire métabolique

En répondant aux enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité et d'amélioration de l'empreinte environnementale de la filière, INNO2VAC vient renforcer les initiatives déjà engagées pour des pratiques viticoles et oenologiques vertueuses, qui butent encore sur le brûlage des sarments. L'émergence d'une filière à haute valeur ajoutée pour les composés extraits des coproduits de vinification et la conception de nouveaux matériaux bio-sourcés issus des sarments sont enfin des axes innovants de développement économique pour le territoire.

Avis du service instructeur : Défavorable

projet non retenu au titre de l'AàP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 feder 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement	Fonds européen de développement régional		
Montant	0,00 €	3 508 055,25 €	3 508 055,25 €
Taux	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Coût éligible	3 508 055,25 €		

DEPENSES			
Poste de dépense		Catégorie de dépense	Montant
Equipement 1 : UHPLC scimax MRMS (PCAV)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 898 000,00 €
Equipement 2 : 2 Enceintes de culture climatisées (AE)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	54 710,00 €
Equipement 3 : Broyeur (PCAV)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	22 634,20 €
IE Agroécologie (1 an) / IM 423		050- Frais de personnel directs	35 200,00 €
IE CTM (4 ans) / IM 485		050- Frais de personnel directs	161 400,00 €
IE PCAV Extraction (2 ans) / IM 423		050- Frais de personnel directs	70 400,00 €
IR PCAV Extrusion (2 ans) / IM 540		050- Frais de personnel directs	89 900,00 €
PDOC PCAV (4 ans) / IM 680		050- Frais de personnel directs	226 200,00 €
Forfait 25 % coûts indirects		120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	689 611,05 €
Prestation : Sous-traitance Université Technique / Centre Helmholtz de Munich		140- Dépenses de prestations externes	60 000,00 €
Consommables Marché		240- Autres dépenses (à spécifier)	200 000,00 €
		Total dépenses	3 508 055,25 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	5,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	3,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	52,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

PROJET INNO2VAC

Projet	BFC004903 - INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique
Porteur de projet	80212535100014 SAS VINESIME
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2024 au 31/10/2028
Coût total éligible	28 000,00 € TTC
Montant de l'aide UE	22 400,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique a pour objectif de développer par le levier de la recherche et de l'innovation les alternatives au brûlage des sarments de vigne, pratique encore très présente au sein des vignobles de Bourgogne et du Jura, et d'optimiser la valorisation des coproduits de vinification. Il déploie deux grands axes :

- Développer de nouveaux produits issus de la valorisation des coproduits viti-vinicoles à partir de procédés d'extraction verte, pour l'élaboration de nouveaux nutraceutiques, de biomatériaux innovants, et de bio-solutions permettant de réduire l'usage de pesticides de synthèse et d'augmenter la résistance de la vigne à des stress abiotiques (hydrique, thermique) ;
- Innover dans l'identification et la caractérisation de biomolécules et d'extraits actifs, au travers d'approches métabolomiques non-ciblées, dans l'objectif de créer un conservatoire métabolique

En répondant aux enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité et d'amélioration de l'empreinte environnementale de la filière, INNO2VAC vient renforcer les initiatives déjà engagées pour des pratiques viticoles et oenologiques vertueuses, qui butent encore sur le brûlage des sarments. L'émergence d'une filière à haute valeur ajoutée pour les composés extraits des coproduits de vinification et la conception de nouveaux matériaux bio-sourcés issus des sarments sont enfin des axes innovants de développement économique pour le territoire.

Avis du service instructeur : Défavorable

**projet non retenu au titre de l'AAP pour une spécialisation intelligente de janvier 2024 - priorité 1 feder 2021/2027
(comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)**

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement	Fonds européen de développement régional		
Montant	5 600,00 €	22 400,00 €	22 400,00 €
Taux	20,00 %	80,00 %	80,00 %
Coût éligible	28 000,00 €		

DEPENSES	Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense		
Personnel permanent : Président	083-Frais de personnel directs et indirects	20 000,00 €
Forfait 25% - Coûts indirects	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	5 000,00 €
Extraction verte sarments	140- Dépenses de prestations externes	3 000,00 €
Total dépenses		28 000,00 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	52,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	3,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	5,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

PROJET INNO2VAC

Projet	BFC004904 - INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique
Porteur de projet	91106047300012 CEDD
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2024 au 31/10/2028
Coût total éligible	66 677,30 € TTC
Montant de l'aide UE	50 677,30 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique a pour objectif de développer par le levier de la recherche et de l'innovation les alternatives au brûlage des sarments de vigne, pratique encore très présente au sein des vignobles de Bourgogne et du Jura, et d'optimiser la valorisation des coproduits de vinification. Il déploie deux grands axes :

- Développer de nouveaux produits issus de la valorisation des coproduits viti-vinicoles à partir de procédés d'extraction verte, pour l'élaboration de nouveaux nutraceutiques, de biomatériaux innovants, et de bio-solutions permettant de réduire l'usage de pesticides de synthèse et d'augmenter la résistance de la vigne à des stress abiotiques (hydrique, thermique) ;
- Innover dans l'identification et la caractérisation de biomolécules et d'extraits actifs, au travers d'approches métabolomiques non-ciblées, dans l'objectif de créer un conservatoire métabolique

En répondant aux enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité et d'amélioration de l'empreinte environnementale de la filière, INNO2VAC vient renforcer les initiatives déjà engagées pour des pratiques viticoles et oenologiques vertueuses, qui butent encore sur le brûlage des sarments. L'émergence d'une filière à haute valeur ajoutée pour les composés extraits des coproduits de vinification et la conception de nouveaux matériaux bio-sourcés issus des sarments sont enfin des axes innovants de développement économique pour le territoire.

Avis du service instructeur : Défavorable

projet non retenu au titre de l'AAP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 Feder 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement	Fonds européen de développement régional		
Montant	16 000,00 €	50 677,30 €	50 677,30 €
Taux	24,00 %	76,00 %	76,00 %
Coût éligible	66 677,30 €		

DEPENSES			
Poste de dépense		Catégorie de dépense	Montant
Base de données Agri-Footprint		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 175,00 €
Base de données Carbon-minds		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 000,00 €
Base de données Ecoinvent		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 500,00 €
Gérant expert (supervision, management)		083-Frais de personnel directs et indirects	16 000,00 €
Salarié Ingénierie R&D (réalisation)		083-Frais de personnel directs et indirects	30 666,84 €
Forfait 25% - Coûts indirects		120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	13 335,46 €
		Total dépenses	66 677,30 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	52,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	3,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	5,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

PROJET INNO2VAC

Projet	BFC004934 - INNO2VAC : Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique
Porteur de projet	13002622200013 INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2024 au 31/10/2028
Coût total éligible	641 518,74 € HT
Montant de l'aide UE	641 518,74 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique a pour objectif de développer par le levier de la recherche et de l'innovation les alternatives au brûlage des sarments de vigne, pratique encore très présente au sein des vignobles de Bourgogne et du Jura, et d'optimiser la valorisation des coproduits de vinification. Il déploie deux grands axes :

- Développer de nouveaux produits issus de la valorisation des coproduits viti-vinicoles à partir de procédés d'extraction verte, pour l'élaboration de nouveaux nutraceutiques, de biomatériaux innovants, et de bio-solutions permettant de réduire l'usage de pesticides de synthèse et d'augmenter la résistance de la vigne à des stress abiotiques (hydrique, thermique) ;
- Innover dans l'identification et la caractérisation de biomolécules et d'extraits actifs, au travers d'approches métabolomiques non-ciblées, dans l'objectif de créer un conservatoire métabolique

En répondant aux enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité et d'amélioration de l'empreinte environnementale de la filière, INNO2VAC vient renforcer les initiatives déjà engagées pour des pratiques viticoles et oenologiques vertueuses, qui butent encore sur le brûlage des sarments. L'émergence d'une filière à haute valeur ajoutée pour les composés extraits des coproduits de vinification et la conception de nouveaux matériaux bio-sourcés issus des sarments sont enfin des axes innovants de développement économique pour le territoire.

Avis du service instructeur : Défavorable

projet non retenu au titre de l'AAP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 feder 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EURO-PEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	0,00 €	641 518,74 €	641 518,74 €				
Taux	0,00 %	100,00 %	100,00 %				
Coût éligible	641 518,74 €						

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Extrudeuse bi-vis Process 11	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	513 214,99 €	
Forfait coûts indirects 25% sur achat Distributeur de la Process 11ThermoScientific	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	128 303,75 €	
		Total dépenses	641 518,74 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	0,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	0,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	0,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	0,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

projet CMédiC

Projet	BFC004943 - CMédiC
Porteur de projet	19251215000363 UNIVERSITE DE BESANCON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2024 au 31/08/2027
Coût total éligible	2 358 030,67 € HT
Montant de l'aide UE	1 678 505,63 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet CMédiC porté par l'Université de Franche-Comté vise à révolutionner les environnements hospitaliers en intégrant des technologies avancées, utilisant l'Internet of Things (IoT) et l'Intelligence Artificielle (IA), pour améliorer la qualité des soins et l'expérience des patients.

L'objectif est de développer un prototype d'une chambre médicalisée intelligente équipée de capteurs et de dispositifs connectés permettant une surveillance en temps réel des paramètres vitaux, garantissant une réactivité accrue du personnel médical.

Les instruments de suivi et de contrôle des patients utilisent des dispositifs médicaux IoT connectées à un terminal consulté par les personnels de santé permettant d'avoir les résultats des diagnostics médicaux des patients hospitalisés en temps réels. Ces résultats seront traités par de l'intelligence artificielle afin de faciliter l'analyse des données médicales, permettant une prise de décision rapide et précise et ainsi proposer rapidement un protocole de soin le mieux adapté aux patients.

En adoptant ces chambres médicalisées intelligentes, les établissements de santé peuvent optimiser l'efficacité opérationnelle, réduire les coûts à long terme et offrir des soins personnalisés de haute qualité. Ce projet représente une avancée significative dans l'intégration des technologies de pointe pour améliorer le bien-être des patients et moderniser les pratiques médicales.

Avis du service instructeur : Défavorable

projet non retenu au titre de l'AAP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 Feder 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement	Fonds européen de développement régional		
Montant	679 525,04 €	1 678 505,63 €	1 678 505,63 €
Taux	28,82 %	71,18 %	71,18 %
Coût éligible	2 358 030,67 €		

DEPENSES			
Poste de dépense		Catégorie de dépense	Montant
Achat de petits matériels (uFC)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	14 315,00 €
Consommables pour l'imprimante (ATISOL)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 255,16 €
Disque dur Nas 56To (ATISOL)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 399,17 €
Imprimante laser A4/A3 (ATISOL)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 309,17 €
Matériels nécessaires au projet (uFC)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	34 327,00 €
Ordinateur Dell et accessoires pour IGE (ATISOL)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	5 070,10 €
Ordinateurs (CHU)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 695,34 €
PC de calcul pour chaque doctorant (uFC)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	7 168,84 €
PC pour 2 IGR et 1 IGE (uFC)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 606,00 €
Frais de personnel (ATISOL)		050- Frais de personnel directs	174 100,81 €
Frais de personnel (CHU)		050- Frais de personnel directs	355 212,11 €
Frais de personnels (uFC)		050- Frais de personnel directs	1 246 965,84 €
Dépenses indirectes (ATISOL)		120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	46 533,60 €
Dépenses indirectes (CHU)		120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	90 476,86 €
Dépenses indirectes (uFC)		120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	329 595,67 €
Location de matériel et formation (uFC)		140- Dépenses de prestations externes	15 000,00 €
Traiteur colloques (uFC)		140- Dépenses de prestations externes	6 000,00 €
Affiches, posters etc. (uFC)		210- Dépenses de communication de l'opération	6 000,00 €
Frais de publications (uFC)		210- Dépenses de communication de l'opération	6 000,00 €
Invités colloques (uFC)		220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	4 000,00 €
			Total dépenses
			2 358 030,67 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	5,55
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	2,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	23,10
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

projet INNO2VAC

Projet	BFC004961 - INNO2VAC
Porteur de projet	19250082500026 ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES (ENSMM)
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2024 au 31/10/2028
Coût total éligible	180 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	180 000,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

INNO2VAC - Innovation Verte pour la Vigne, l'Aliment et la Cosmétique a pour objectif de développer par le levier de la recherche et de l'innovation les alternatives au brûlage des sarments de vigne, pratique encore très présente au sein des vignobles de Bourgogne et du Jura, et d'optimiser la valorisation des coproduits de vinification. Il déploie deux grands axes :

- Développer de nouveaux produits issus de la valorisation des coproduits viti-vinicoles à partir de procédés d'extraction verte, pour l'élaboration de nouveaux nutraceutiques, de biomatériaux innovants, et de bio-solutions permettant de réduire l'usage de pesticides de synthèse et d'augmenter la résistance de la vigne à des stress abiotiques (hydrique, thermique) ;
- Innover dans l'identification et la caractérisation de biomolécules et d'extraits actifs, au travers d'approches métabolomiques non-ciblées, dans l'objectif de créer un conservatoire métabolique

En répondant aux enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité et d'amélioration de l'empreinte environnementale de la filière, INNO2VAC vient renforcer les initiatives déjà engagées pour des pratiques viticoles et oenologiques vertueuses, qui butent encore sur le brûlage des sarments. L'émergence d'une filière à haute valeur ajoutée pour les composés extraits des coproduits de vinification et la conception de nouveaux matériaux bio-sourcés issus des sarments sont enfin des axes innovants de développement économique pour le territoire.

Avis du service instructeur : Défavorable

projet non retenu au titre de l'AAP de la priorité 1 – Recherche Innovation pour une spécialisation intelligente du territoire – janvier 2024 – comité de sélection de juillet 2024 (note inférieure à la moyenne).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS
Engagement	Fonds européen de développement régional	
Montant	0,00 €	180 000,00 €
Taux	0,00 %	100,00 %
Coût éligible	180 000,00 €	

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Logiciel AVIZO (Trade Mark) THERMOFISHER	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	35 000,00 €	
Système d'acquisition pour mesure de champs : 2 caméras	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	5 000,00 €	
Post doctorant recruté	050- Frais de personnel directs	100 000,00 €	
Dépenses directes	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	36 000,00 €	
Consommables : matières premières, petit électronique, petit outillage, etc.	240- Autres dépenses (à spécifier)	4 000,00 €	
	Total dépenses	180 000,00 € HT	

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	47,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	3,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	2,00

FICHE PROJET 2021-2027

projet SSUWAI

Projet	BFC004962 - SSUWAI : Safe Surgery With Artificial Intelligence
Porteur de projet	26250176000264 GHT Centre FC - CHR Besançon
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2024 au 01/09/2027
Coût total éligible	1 436 820,42 € TTC
Montant de l'aide UE	977 367,15 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

L'objectif du projet SSuWAI est d'améliorer la sécurité des patients au bloc opératoire en détectant des situations à risque de survenue d'évènements indésirables associés aux soins (EIAS). En effet, à chaque étape d'une opération résident des risques de plusieurs natures (techniques, humains, organisationnels) malgré les dispositifs de sécurisation en place.

Nous proposons de développer un Dispositif Médical basé sur l'Intelligence Artificielle (associant système multi-agent et raisonnement à partir de cas) capable de récolter en temps réel des données non seulement liées au patient mais également au personnel et à l'environnement du bloc opératoire pour détecter les situations à risque.

Pour obtenir un dispositif d'IA performant, il est indispensable de pouvoir l'entraîner au préalable avec une quantité importante de données. Cela pourra être réalisé grâce aux données massives des interventions stockées de façon systématique dans le logiciel du bloc opératoire.

Avis du service instructeur :

Projet non retenu au titre de l'AAP pour une spécialisation intelligente du territoire de janvier 2024 - priorité 1 Feder 2021/2027 (comité de sélection de juillet 2024 – note inférieure à la moyenne).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement	Fonds européen de développement régional		
Montant	459 453,27 €	977 367,15 €	977 367,15 €
Taux	31,98 %	68,02 %	68,02 %
Coût éligible	1 436 820,42 €		

DEPENSES	Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense		
2 PC Portables Dell Mobile Precision Worstation 7780	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 695,34 €
Capteurs (UFC)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	10 000,00 €
Montrés connectées (UFC)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 200,00 €
Serveur informatique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	5 470,74 €
Ordinateur (APROGSYS)	040- Dépenses d'amortissement	1 841,00 €
Doctorant 1 (UFC)	050- Frais de personnel directs	113 579,86 €
Doctorant 2 (UFC)	050- Frais de personnel directs	113 579,86 €
Dr David FERREIRA	050- Frais de personnel directs	60 000,00 €
Dr Yann CHAUSSY	050- Frais de personnel directs	41 094,10 €
Ingénieur à recruter (APROGSYS)	050- Frais de personnel directs	195 000,00 €
Ingénieur de recherche à recruter	050- Frais de personnel directs	95 522,57 €
M Christophe LANG (UFC)	050- Frais de personnel directs	75 046,67 €
M Cyril MARECHAL (APROGSYS)	050- Frais de personnel directs	74 673,30 €
M Julien HENRIET (UFC)	050- Frais de personnel directs	59 905,53 €
M Laurent PHILIPPE (UFC)	050- Frais de personnel directs	37 523,34 €
Mme Astrid POZET	050- Frais de personnel directs	38 965,08 €
Mme Lorédane SALVI	050- Frais de personnel directs	80 823,42 €
M Philippe BRUN (AEGLE)	050- Frais de personnel directs	80 012,19 €
Pr Jean-François COUCHOT (UFC)	050- Frais de personnel directs	37 523,34 €
Coûts indirect AEGLE	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	20 003,05 €
Coûts indirects APROGSYS	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	67 878,57 €
Couts indirects CHUB	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	81 525,13 €
Couts Indirects UFC	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	117 957,33 €
Frais de publications (UFC)	210- Dépenses de communication de l'opération	18 000,00 €
Frais publication	210- Dépenses de communication de l'opération	3 000,00 €
	Total dépenses	1 436 820,42 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,50
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	2,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	2,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	1,75

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC004997 - BienADom
Porteur de projet	19251215000363 UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RS01.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2024 au 29/02/2028
Coût total éligible	7 182 185,01 € HT
Montant de l'aide UE	6 458 773,99 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

BienAdom est un projet innovant visant à améliorer la prise en charge des maladies chroniques comme le cancer, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Il se concentre sur la personnalisation des soins et une meilleure coordination entre les professionnels de santé. Le projet repose sur une plateforme de télésurveillance médicale, couplée à un programme d'activité physique adaptée pour les patients avec plusieurs pathologies.

L'innovation de BienAdom s'articule autour de trois axes principaux. D'abord, le développement de programmes d'activité physique à domicile, monitorés par télésurveillance pour assurer une progression sécurisée des patients. Ensuite, l'enrichissement de la télésurveillance médicale par l'intégration de données relatives à l'activité physique, visant à améliorer la qualité de vie des patients et réduire les coûts de santé. Enfin, l'amélioration des conditions de travail des professionnels de santé grâce à des solutions technologiques et organisationnelles.

Une équipe interdisciplinaire, incluant chercheurs, professionnels de santé et experts technologiques, s'engage à analyser en profondeur les données pour créer des solutions technologiques accessibles, favorisant l'autonomie des patients.

En conclusion, BienAdom allie télésurveillance et activité physique dans un cadre personnalisé pour améliorer la qualité de vie des patients et des professionnels de santé, tout en redéfinissant l'avenir des soins de santé face aux défis des maladies chroniques.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Lors du comité de sélection de l'AAP RIS3 du 12/07/2024, le projet BienADOM n'a pas eu la moyenne au regard des critères ne permettant ainsi pas au projet l'accompagnement FEDER souhaité.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Avis défavorable du comité de sélection de l'AAP RIS3 qui s'est tenu le 12 juillet 2024.

Le comité de sélection a attribué une note de 6.5/20 à ce projet.

Selon la grille d'analyse de l'AAP, le comité a attribué la notation suivante par critère :

- Levée de verrous technologiques débouchant sur des nouveaux produits, services ou procédés commercialisables à terme : 1,0/4
- Masse critique suffisante en terme d'entreprises et d'équipes de recherche : 1/4
- Innovation technologique ou d'usage : 2/5
- Capacité des partenaires à mener à bien le projet : 2.5/5
- Performance environnementale du projet : 0/2

Conformément aux termes de l'appel à projet RIS3 2024, tout projet n'ayant pas obtenu la moyenne ne peut être

sélectionné.

Le projet est présenté pour refus à l'attention des membres du comité régional de programmation.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	723 411,02 €	6 458 773,99 €	6 458 773,99 €				
Taux	10,07 %	89,93 %	89,93 %				
Coût éligible	7 182 185,01 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Achat de petit matériel kit télé surveillance	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	207 000,00 €
Consommables et petits matériaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	5 930,00 €
COUT GLOBAL MATERIEL + SERVEUR + HDS + API + LOG DIVERS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	72 000,00 €
Dynamomètre Lafayette/Microfet	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	6 500,00 €
Matériel TS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	145 500,00 €
Ordinateurs	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 000,00 €
Ordinateurs (IRFC)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	7 494,00 €
Ordinateurs (Share And Move)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	10 412,50 €
Pack Mobile PA	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	198 600,00 €
Portables, cartes SIM et forfaits	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	22 224,00 €
Portables, cartes SIM + Forfaits (Share And Move)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	18 187,16 €
Tablettes, protections et montres connectées	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	86 940,00 €
Tablettes (Share And Move)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	12 326,64 €
Frais de personnel (IRFC)	050- Frais de personnel directs	539 898,97 €
Frais de personnel (Share And Move)	050- Frais de personnel directs	357 156,38 €
Frais de personnel (uFC)	050- Frais de personnel directs	1 067 332,55 €
Frais de personnel (UTBM)	050- Frais de personnel directs	1 117 306,72 €
Dépenses indirectes	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	272 705,50 €
Dépenses indirectes (IRFC)	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec	201 473,24 €

	méthode de calcul	
Dépenses indirectes (Share And Move)	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	99 520,67 €
Dépenses indirectes (UTBM)	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	388 976,68 €
Data manager	140- Dépenses de prestations externes	6 000,00 €
Sous-traitance - chargé de communication	140- Dépenses de prestations externes	30 000,00 €
Sous-traitance développement spécifique app	140- Dépenses de prestations externes	150 000,00 €
Sous-traitance gestion des alertes	140- Dépenses de prestations externes	150 000,00 €
Sous-traitance (IRFC)	140- Dépenses de prestations externes	284 500,00 €
Sous-traitance SLC (uFC)	140- Dépenses de prestations externes	77 700,00 €
Sous-traitance (UTBM)	140- Dépenses de prestations externes	1 088 000,00 €
Sous-traitant - eAPA à domicile	140- Dépenses de prestations externes	75 000,00 €
Sous-traitant - eAPA à Neolia	140- Dépenses de prestations externes	75 000,00 €
Sous-traitant - eAPA à Residence Kalia	140- Dépenses de prestations externes	75 000,00 €
Sous-traitant - télésurveillance	140- Dépenses de prestations externes	150 000,00 €
Communication (UTBM)	210- Dépenses de communication de l'opération	22 500,00 €
Communication (IRFC)	210- Dépenses de communication de l'opération	20 000,00 €
Communication (uFC)	210- Dépenses de communication de l'opération	12 000,00 €
Déplacements des professionnels (UFC : eAPA + IE)	220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	88 500,00 €
Intervenants colloques	220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	6 000,00 €
Remboursement des kilomètres (IRFC)	220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	31 500,00 €
Total dépenses		7 182 185,01 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	3,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	6,32
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	21,99
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	0,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC000681 - PROJET D'INVESTISSEMENTS SOMECA
Porteur de projet	53712027100060 SOMECA EMB. BOIS INDUSTRIELS CAISSERIE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 09/01/2023 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 09/01/2023 au 31/12/2025
Coût total éligible	891 650,00 € HT
Montant de l'aide UE	312 077,00 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

SOMECA installée à Héricourt dans le département la Haute-Saône a déposé une demande d'aide européenne pour l'acquisition d'un centre de sciage à contrôle numérique, d'un centre d'usinage à contrôle numérique ROVER A1232, d'un centre d'usinage Nesting à commande numérique ROVER A FT1224 et d'un centre d'usinage à commande numérique intégrant un système automatisé de chargement/déchargement. Ces investissements d'un montant total éligible de 891 650,- € HT lui permettront de performer en savoir-faire, technicité, qualité et à améliorer le confort ainsi que la sécurité de ses salariés.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société SOMECA a sollicité, par courrier transmis le 17/12/2024 à l'Autorité de Gestion, la possibilité de remplacer deux robots de chargement/déchargement prévu initialement dans son dossier de demande d'aide par un centre d'usinage à commande numérique équipé de modules de chargement/déchargement.

En effet, les essais réalisés avec les deux robots ont mis en évidence des contraintes techniques importantes nécessitant une ré-orientation vers une solution adaptée. SOMECA a décidé d'investir dans une nouvelle machine qui réalisera les mêmes manœuvres que les deux robots proposés à l'origine du projet. La finalité de l'opération demeurera donc bien la même. Le montant total du projet reste inchangé.

Le calendrier de réalisation du projet a été prolongé jusqu'au 30/12/2025.

La finalité, les objectifs généraux et le caractère fonctionnel de l'opération ne sont pas remis en cause. Aucune modification budgétaire n'est proposée. En conséquence, cette proposition d'avenant à la convention initiale BFC000681 signée le 14/05/2024 est soumise pour information au Comité de programmation.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	579 573,00 €	312 077,00 €	312 077,00 €				
Taux	65,00 %	35,00 %	35,00 %				
Coût éligible	891 650,00 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Centre d'usinage à CN équipé de modules de chargement/déchargement	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	361 000,00 €
Centre d'usinage à CN ROVER A 1232 (options incluses)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	143 325,00 €
Centre d'usinage Nesting à CN ROVER A FT1224 (options incluses)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	142 325,00 €
Scie à débit Selco WNTR 6 (sans option)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	245 000,00 €
Total dépenses		891 650,00 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	579 573,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC003169 - Gestion numérique de la donnée sociale
Porteur de projet	22580001000012 DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR2 - Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
Type d'action	PR2-RSO1.2-TA4 - Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen
Eligibilité temporelle	du 01/06/2022 au 30/09/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2022 au 31/05/2026
Coût total éligible	912 884,73 € HT
Montant de l'aide UE	440 519,31 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le Conseil départemental de la Nièvre porte un projet de gestion numérique de la donnée sociale de manière coordonnée et transversale avec la MDPH58. Il s'inscrit dans une volonté de modernisation des sites d'action médico-sociale et dans un contexte de refonte du système d'information social. La dimension numérique est alors utilisée comme un levier pour améliorer les organisations et la collaboration des équipes, services et directions en recherchant une qualité de service renforcée auprès des agents et des usagers. Le dossier usager unique recueillera et sécurisera toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte de la situation et de la problématique d'un usager afin de faciliter la compréhension, l'émergence d'un diagnostic, la conception de propositions, de plans d'actions, et leur évaluation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de "gestion numérique de la donnée sociale" est piloté par le Conseil Départemental de la Nièvre en lien avec la Maison Départementale des personnes Handicapées de la Nièvre. Il est destiné à améliorer la qualité des services rendus en matière d'action sociale en permettant la mise en œuvre d'une solution de gestion électronique des documents partagée, interopérable avec les logiciels métiers des deux structures, et d'un dossier numérique unique, qui facilitera le traitement des demandes et réduira les sollicitations auprès des usagers. La numérisation de documents inhérente à ce projet participe à la mise en place de ce service numérique innovant, d'importance pour le département, et au bénéfice des personnes en situation de handicap.

L'opération répond pleinement au Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté Massif du Jura 2021-2027 au titre de la priorité 2 "Développer une économie régionale tournée vers le numérique", et plus particulièrement à l'OS 1.2 "numérisation (citoyens, entreprises et collectivités". Le projet cadre également avec les objectifs de la fiche action "e-gouvernement", puisqu'il permet d'améliorer la qualité des services publics existants à la fois pour les usagers (dossier numérique unique) tout en optimisant le travail des professionnels du Département et de la MDPH58. L'accessibilité aux données en transversalité entre les services médico-sociaux du Département et la MDPH représente une innovation dans le traitement de la donnée sociale.

Après instruction, l'assiette des dépenses éligibles retenue s'élève à 912 884.73 € HT. Le montant total du cofinancement de la CNSA s'élève à 198 500 € (21.74%) et l'autofinancement à 273 865.42 € (30%).

Au regard des éléments fournis par le porteur, il est proposé une aide FEDER à hauteur de 440 519.31 €, soit un taux de financement à hauteur de 48.26%.

Le porteur a demandé, par courrier en date du 18/11/24, une prolongation des délais de réalisation de l'opération, en raison d'un retard lié à l'acquisition d'un nouveau logiciel métier pour la gestion du RSA. Le nouveau logiciel sera mis en service entre mai et octobre 2024 impliquant un déploiement de la Gestion Électronique des Documents à partir de la fin d'année 2025 et une mise en production début 2026. Le service instructeur valide cette demande de prolongation de la période prévisionnelle d'exécution de l'opération jusqu'au 31/05/26.

Le porteur a également demandé une modification du plan de financement pour intégrer des dépenses supplémentaires, à hauteur de 8 000 € (acquisition de connecteurs). Toutefois, après instruction, cette intégration de dépenses ne se justifiait pas au vu de l'application d'une Option de Coût Simplifié qui couvre les dépenses indirectes de l'opération (pour mémoire 7% d'un coût total éligible de 912 884.73 €).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	AUTRES PUBLICS			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	AUTRES PUBLICS	E		
Engagement				13/12/2022			
Montant	273 865,42 €	639 019,31 €	440 519,31 €	198 500,00 €			
Taux	30,00 %	70,00 %	48,26 %	21,74 %			
Coût éligible	912 884,73 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
acquisition matériel de numérisation		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	26 127,62 €
Forfait de couts indirects sur l'opération		100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	59 721,43 €
Acquisition, mise en oeuvre et maintenance de la solution		140- Dépenses de prestations externes	441 800,00 €
Numérisation (dossiers CD 58 + MDPH58)		140- Dépenses de prestations externes	385 235,68 €
		Total dépenses	912 884,73 € HT

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR11 - Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	Résultat	Utilisateurs annuels	479,00
FED_RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	Réalisation	Institutions publiques	2,00



L'Europe
au cœur de
vos projets

FSE

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p 163
 - CCI REGION BFC p 165
 - Conseil Régional (2 opérations) p 169

Consultation écrite du 24 au 31 janvier 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"

Programmation initiale

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.5	2	BFC007119	MINI-STAGES 2024	CCI REGION BFC	173 751,27 €	62 909,88 €	36,21 %		110 841,39 €				Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	1			173 751,27	62 909,88		-	110 841,39	-	-	-	
4	4.7	1	BFC002637	Programme 23 : 12 Programme régional Haute-Saône 2020 Effectif	Région BFC	902 197,30 €	541 318,38	60,00 %				360 878,92 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC002638	Programme 23 : 13 Programme régional Haute-Saône 2020 Effectif	Région BFC	453 536,57 €	272 121,94	60,00 %				181 414,63 €		Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	2			1 355 733,87	813 440,32		-	-	-	542 293,55	-	
Nombre de projets présentés :		3			TOTAL	1 529 485,14	876 350,20		-	110 841,39	-	542 293,55	-	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007119 - MINI-STAGES 2024
Porteur de projet	13002256900318 CCI REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2024 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Coût total éligible	173 751,27 € TTC
Montant de l'aide UE	62 909,88 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

La découverte des métiers est un outil permettant aux jeunes publics (collégiens, lycéens, étudiants) de construire leur projet d'orientation. Elle mobilise l'immersion en entreprise pour éclairer et donner corps à une vision floue de l'environnement professionnel et de ses trajectoires possibles

Les politiques publiques, conscientes de l'enjeu de rendre chaque jeune acteur de son parcours d'orientation, facilitent les passerelles entre le monde scolaire et professionnel.

Mais, ces portes sur le monde du travail s'ouvrent également en période de vacances scolaires : c'est l'objet du projet « mini-stages ».

Ceux-ci s'effectuent donc pendant les vacances scolaires ou hors temps universitaire et offrent l'opportunité aux jeunes collégiens (4ème et 3ème), lycéens ou étudiants, de découvrir un métier, sur une période de 1 à 5 jours. Ils peuvent se réaliser dans tout type de structure à savoir entreprises, administration, association, profession libérale...

Il est possible de faire plusieurs mini-stages pendant la même année scolaire et ainsi découvrir des métiers très différents. A noter que le mini-stage ne remplace pas les éventuels stages obligatoires (stages de 3ème ou de seconde) mais qu'il vient en complément.

Ainsi, le jeune pourra, lors de son mini-stage, découvrir le monde de l'entreprise, enrichir ses représentations des métiers et des organisations et évoluer dans son processus d'orientation (professionnel et scolaire) hors temps pédagogique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

L'opération « mini-stages » correspond pleinement aux objectifs du programme 21/27 et à sa priorité 4 "développer l'orientation et l'offre de formation régionale" car elle contribue à l'accroissement de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et d'information des métiers en améliorant l'accès à la formation et à terme à l'emploi qui sont visés à travers l'objectif spécifique 4.5 du programme.

Par ailleurs, les objectifs recherchés consistent pour le jeune à découvrir le monde de l'entreprise, enrichir ses représentations des métiers et des organisations, évoluer dans son processus d'orientation (professionnel et scolaire) hors temps pédagogique, se familiariser et vivre au quotidien la réalité du monde professionnel, découvrir un métier en immersion, valider un projet professionnel sur des bases réalistes ou se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage à la suite.

Ainsi, l'opération permet de préparer les jeunes à des choix d'orientation éclairés en facilitant la rencontre avec le monde de l'entreprise.

L'éligibilité temporelle est bien respectée car le dossier a été déposé en date du 16/07/2024 et l'opération se termine le 31/12/2024.

L'éligibilité géographique est également bien respectée car l'opération est bien située dans la zone couverte par le programme à savoir dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Éléments financiers :

- assiette FSE+ : 173 751,27 €
- taux d'intervention : 36,21 %
- FSE+ : 62 909,88 €
- cofinanceur (Région BFC) : 110 841,39 €
- total aides publiques : 173 751,27 €
- autofinancement : pas d'autofinancement
- Total éligible au FSE+ : 173 751,27 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 62 909,88 €, représentant un taux de 36,21 % d'une assiette éligible s'élevant à 173 751,27 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	REGION			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds social européen +	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	E		
Engagement				02/07/2024			
Montant	0,00 €	173 751,27 €	62 909,88 €	110 841,39 €			
Taux	0,00 %	100,00 %	36,21 %	63,79 %			
Coût éligible	173 751,27 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses directes de personnel		050- Frais de personnel directs	124 108,05 €
forfait de 40% sur dépenses directes de personnel		130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	49 643,22 €
Total dépenses			173 751,27 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
ISO4 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	Réalisation	Nombre de professionnels	2 010,00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	Résultat	Nombre de personnes	2 650,00
ISO3 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	Réalisation	Nombre d'actions d'information	2 440,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002637 - Programme 23 : 12 Programme régional Haute-Saône 2020 Effectif
Porteur de projet	20005372600010 Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2023 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	902 197,30 € TTC
Montant de l'aide UE	541 318,38 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans le département de la Haute-Saône. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à l'Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027. En effet elle concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE 4, commandées par la Région Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année 2022-2023, sous la forme de prestations à destination des demandeurs d'emploi ; ceci afin d'augmenter et de faciliter l'employabilité des bénéficiaires auprès des entreprises du territoire régional. Par ailleurs, la Région étant soumise aux règles de la commande publique, elle a passé un marché public d'accord cadre à bons de commandes et selon la procédure adaptée conformément à ce qui est imposé dans le CCP.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération, de son éligibilité à l'objectif spécifique 4.7 du programme FEDER-FSE 2021-2027 et le demandeur ayant fourni l'ensemble des pièces nécessaires, l'instruction a conclu à un avis favorable.

Le plan de financement est présenté comme suit : il est proposé d'apporter une aide FSE de 541 318,38 €, représentant un taux de 60 % d'une assiette éligible s'élevant à 902 197,30 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds social européen +				
Engagement							
Montant	360 878,92 €	541 318,38 €	541 318,38 €				
Taux	40,00 %	60,00 %	60,00 %				
Coût éligible	902 197,30 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Programme 23 : 12 Programme régional Haute-Saône 2020 Effectif		140- Dépenses de prestations externes	902 197,30 €
Total dépenses			902 197,30 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	54,00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Résultat	Participant	60,00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	18,00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	2,00
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	112,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC002638 - Programme 23 : 13 Programme régional Haute-Saône 2020 Effectif
Porteur de projet	20005372600010 Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2023 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	453 536,57 € TTC
Montant de l'aide UE	272 121,94 €
Date comité de programmation	31/01/2025
Date décision Présidente	31/01/2025

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans le département de la Haute-Saône. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à l'Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027. En effet elle concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE 4, commandées par la Région Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année 2022-2023, sous la forme de prestations à destination des demandeurs d'emploi ; ceci afin d'augmenter et de faciliter l'employabilité des bénéficiaires auprès des entreprises du territoire régional. Par ailleurs, la Région étant soumise aux règles de la commande publique, elle a passé un marché public d'accord cadre à bons de commandes et selon la procédure adaptée conformément à ce qui est imposé dans le CCP.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération, de son éligibilité à l'objectif spécifique 4.7 du programme FEDER-FSE 2021-2027 et le demandeur ayant fourni l'ensemble des pièces nécessaires, l'instruction a conclu à un avis favorable.

Le plan de financement est présenté comme suit : il est proposé d'apporter une aide FSE de 272 121,94 €, représentant un taux de 60 % d'une assiette éligible s'élevant à 453 536,57 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds social européen +				
Engagement							
Montant	181 414,63 €	272 121,94 €	272 121,94 €				
Taux	40,00 %	60,00 %	60,00 %				
Coût éligible	453 536,57 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Programme 23 : 13 Programme régional Haute-Saône 2020 Effectif	140- Dépenses de prestations externes	453 536,57 €
Total dépenses		453 536,57 € TTC

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	72,00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	1,00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	35,00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	12,00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Résultat	Participant	39,00